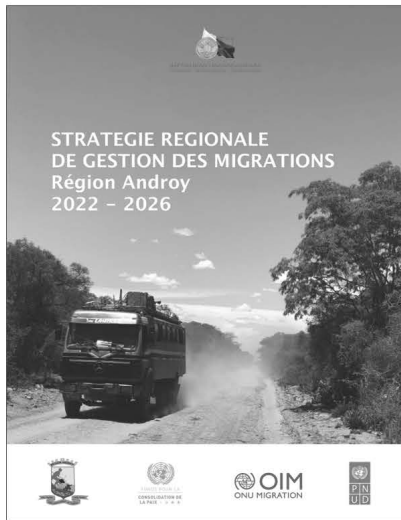




REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitaviana - Tanindrazana - Fandrosoana

STRATÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MIGRATIONS Région Androy 2022 - 2026





Tous droits réservés,

© Région Androy - PNUD 2021

Photo de couverture:

Taxi-brousse sur la Route Nationale n°10

Comité de validation: Région Androy - PNUD Madagascar

Edition et mise en page:

Unité Communication - PNUD Madagascar

L'élaboration et l'édition de ce document de « Stratégie régionale de gestion des migrations Région Androy 2022 - 2026 » ont été réalisées dans le cadre du projet « Répondre aux menaces à la paix et à la cohésion sociale liées aux migrations non maîtrisées par l'appui à l'autonomisation et à la promotion des femmes à Madagascar » mis en oeuvre par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) avec l'appui financier du Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix (PBF).

Les avis exprimés n'engagent que l'auteur (les auteurs) et ne sauraient être considérés comme constituant une prise de position officielle des partenaires d'appui, ni ne reflètent leur point de vue. Ils relèvent de la seule responsabilité de l'auteur »

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Supervision générale

Tsimandilatse Lahimaro Soja
Solofotahiana Lalaina Rakotondramanana
Deleau Razafimanantsoa
Edoxie Rasoanantenaina

Facilitation et rédaction

Christian José Ravelonandro
Lylya René de Roland
Solomiarantsoa Mino Rakotobe
Flavien Rebara

Équipe technique

Fortunah Botomanirisoa, Xavier Naina, Sambo, Arlys Anjarasoa, André Antsoavina,
Mahatozo Kalimahazo, Robert Helmo Mananjo, Emile Charles Randrianjanaka,
Mampionompo Jeannin, Soloantsoa, Tovo Sylvain Mara, Prior Ratohandraina, Roger Dull
Razafimandimby, Robien Alphonse Razafindrabe, Zachard Fridolyn Rajaoson, Soalahatse,
Bernard Tolia, Justin Herindrainy, Solobert Monja, Mananjoloke, Nampoina
Andriambolamanana, Tsihoaia Sosthène Damy, Agnalozae, Filao, Fomeisoa, Celine Gasy,
Herentsoa, Lazamary, Magnefasoa, Germaine Malalaso, Miarisoa Maritiny, Miarisoa
Merina, Milahoazy, Dafnin Mosa, Odile Ndrohiza, Philiane Noronandroy, Nirina Norosoa,
Onofoe, Justine Pasazie, Rahabaso, Rasoamaniry, Arlette Sambezafy, Angèle Rostine Soa,
Soafinidie, Soanome, Soary, Tinoitsoa, Blandine Tirisoa, Torosoa, Tsegnane, Ranolily
Tsiatobe, Tsitaraloe, Joseline Vaha, Vesteline, Vitesie, Séraphine Zemey, Zetiahie.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1. MÉTHODOLOGIE ADOPTÉE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA STRATÉGIE..2

1. Première phase : préparation méthodologique.....	2
2. Seconde phase : Information et formation	2
3. Troisième phase : Rédaction et de la validation de la stratégie	2

PARTIE 2. RAPPEL SUR LE CONTEXTE MIGRATOIRE DE LA RÉGION ANDROY.....4

1. État des migrations dans la région.....	4
a) Brève histoire des migrations dans l'Androy.....	4
b) Principales caractéristiques des flux migratoires récents	5
2. Les déterminants de la migration dans l'Androy.....	8
a) Facteurs incitatifs ou « push factors »	8
b) Facteurs d'attraction ou « pull factors »	12
3. Impacts de la migration.....	13
a) Les impacts positifs des migrations.....	13
b) Les impacts négatifs des migrations.....	13

PARTIE 3. PLAN STRATÉGIQUE16

1. Objectif de la stratégie	16
2. Axes et composantes stratégiques.....	16

PARTIE 4. PLAN OPÉRATIONNEL.....17

1. Identification des interventions.....	17
2. Indicateurs de suivi.....	26
3. Budgétisation des interventions	30
4. Programmation des interventions.....	36

PARTIE 5. DISPOSITIF POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI38

1. Le comité régional de gestion des migrations (CRGM)	38
a) Composition du CRGM.....	38
b) Les cellules du CRGM.....	38
2. Suivi et évaluation de la stratégie	39

ANNEXE40

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Sécheresses, crises, exploitations minières artisanales et migrations de survie	5
Figure 2. Principales migrations de survie affectant les territoires du sud de Madagascar entre 1990 et 1994.....	6
Figure 3. Destination et distance entre le lieu de départ et le lieu de destination par district (juillet et novembre 2017)	7
Figure 4. Les déterminants majeurs des migrations dans la région Androy.....	8
Figure 5. Distance entre les villages et leurs points d'eau	11
Figure 6. Les axes et les composantes stratégiques	16
Figure 7. Organigramme du comité régional de gestion des migrations.	38

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AGR	Activité génératrice de revenus
BNGRC	Bureau national de gestion des risques et catastrophes
CECJ.	Centre d'écoute et de conseils juridiques
CRGM	Comité régional pour la gestion de la migration
CISCO	Circonscription scolaire
CTD	Collectivités territoriales décentralisées
CURA	Centre universitaire régional Androy
DID	Direction des infrastructures et de développement
DRCC	Direction régionale du commerce et de la consommation
DRAE	Direction régionale de l'agriculture et de l'élevage
DRE	Direction régionale de l'eau
DREDD	Direction régionale de l'environnement, et de développement durable
DREHA	Direction régionale de l'eau, de l'énergie et des hydrocarbures
DREN	Direction régionale de l'éducation nationale
DRJS	Direction régionale de la jeunesse et du sport
DREP	Direction régionale de l'économie et du plan
DRSP	Direction régionale de la santé publique
DRPPSPF	Direction régionale de la population, de protection sociale et de promotion de la femme
DRT	Direction régionale du tourisme
DRTP	Direction régionale des travaux publics
EDBM	Economic Development Board of Madagascar
GRC	Gestion des risques et catastrophes
HIMO	Haute intensité de main-d'œuvre
IPC	Integrated Phase Classification (cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire)
MID	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MPPSPF	Ministère de la Population, de la Protection sociale et de la Promotion de la femme
MSP	Ministère de la Santé publique
ODD	Objectifs de développement durable
OIM	Organisation internationale pour l'immigration
ORN	Office régional de nutrition
OSC	Organisation des sociétés civiles

PAM	Programme alimentaire mondial
PEDD	Programme environnemental pour le développement durable
PEM	Plan pour l'émergence de Madagascar
PNAN II	Plan national d'actions pour la nutrition
PND	Plan national pour le développement
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PSE	Plan sectoriel de l'éducation
PTF	Partenaires techniques et financiers
SIDGS	Stratégie intégrée de développement du grand-sud

MOT DU GOUVERNEUR

Tout au long du parcours ayant conduit à l'aboutissement de cet ouvrage de référence, nous voulons rendre hommage et témoigner NOS PROFONDS ET VIFS REMERCIEMENTS à l'État malagasy, sous le leadership de SEM Andry RAJOELINA, Président de la République. Sous sa présidence effective, la population du Grand Sud regagne espoir, réaffiche sa fierté et surtout regagne sa dignité humaine. Elle est animée d'une volonté farouche de déclarer la guerre contre le kere (famine) et décider de changer le cours de l'histoire : éradiquer les problèmes majeurs qui ont fait trainer cette région pendant des décennies.

La vision de l'LEM conduit par le Président et sa bonne exécution par le Gouvernement ont permis et permettront l'implémentation du PEM/SUD à travers lequel un package de solutions dans plusieurs domaines (environnement, eau, agriculture, élevage, infrastructures, création d'emplois, etc.) a été adopté. Lesdites solutions sont les meilleures stratégies à la bonne gestion des migrations, car la réduction de la pauvreté, l'autonomie de chaque foyer nécessiteux et l'humanisation des interventions nous permettront d'atteindre les résultats attendus dans le projet REAP, garant du développement durable. Grâce au leadership du Président de la République et à la bonne gouvernance du Premier ministre, Chef du Gouvernement Christian NTSAY, nous avons pu convaincre et mandater le PNUD et l'OIM à continuer à intervenir dans le Sud, à nous accompagner à nous appuyer et à partager leurs expertises, leurs savoir-faire et à nous prêter main-forte pour mettre le Sud sur le rail du développement.

Aussi, les partenaires techniques et financiers (PTF), toutes les agences onusiennes, en particulier le PNUD, l'OIM et SOS Village des Enfants ont les honneurs, car ce sont de grands acteurs du développement, auteurs des actions pour le développement à travers le projet REAP, porteurs de soutiens sans failles et concepteur de projets adaptés aux aléas climatiques dans l'Androy.

À toute l'équipe du REAP et à ceux qui ont de près ou de loin, directement ou indirectement participé à la réalisation de cet ouvrage, soyez rassurés de notre profonde gratitude.

« Last but not least », après une longue période de recherche et d'approche anthropologique et ethnologique, cet ouvrage nous permettra d'apprendre des choses nouvelles et d'avancer des stratégies efficaces. À

Madagascar, les migrations ont toujours fait partie de l'histoire du peuple Antandroy. Les causes de migration sont liées à des raisons économiques, mais aussi, et surtout climatiques :

- ❖ D'une part, les migrations du peuple Antandroy résultent de trop longues périodes de sécheresse qui conduit à des précarités rendant le quotidien des habitants de plus en plus difficile puisque les principales activités économiques de la région sont basées sur l'agriculture et élevage ;
- ❖ D'autre part, à noter que le véritable problème à résoudre, c'est le changement climatique ; il va induire des impacts sur la biodiversité, sur les écosystèmes et par voie de conséquence sur l'homme et ses activités (modification de rendements agricoles, augmentation du nombre de réfugiés climatiques, intensification des catastrophes naturelles, adaptation économique, etc.).

Si les autorités centrales et locales, les organismes des Nations Unies et les organisations de la société civile tentent de changer de stratégies, c'est pour obtenir des résultats meilleurs et concrets. Le peuple pourra enfin s'approprier et bénéficier réellement des projets réalisés dans l'Androy, acquérir de nouveaux savoir-faire et aussi adopter un changement de comportement et de mentalité.

Enfin, nous voudrions vous inviter à passer votre précieux temps à lire cet ouvrage pour mieux cerner et connaître la situation réelle et avancer des suggestions voire des recommandations, car « il faut de nous tous pour faire un monde ».

Au nom de toute l'Androy : MISAOTSE !!!

Tsimandilatse Lahimaro Soja
Gouverneur de l'Androy

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, les flux migratoires du sud du pays vers les centres urbains et les zones rurales de l'ouest et du nord-ouest attirent l'attention de la nation. Les déterminants, les formes et les impacts des migrations récentes ont beaucoup évolué. Ces effets constituent aujourd'hui une menace pour la paix et la cohésion sociale et ont des impacts irréversibles sur l'écologie aussi bien dans les régions d'origine que dans les régions de destination des migrants. Il est cependant important de noter qu'en plus de cette situation alarmante, la région de l'Androy peut connaître des retombées positives des migrations en raison de ses caractéristiques géographiques et humaines.

Des réponses urgentes appropriées sont nécessaires pour mettre fin à la spirale négative imputable à la migration non maîtrisée et pour récolter le maximum d'avantages d'une migration qui se déroule dans un cadre raisonnable et réaliste. De telles réponses ne peuvent être apportées que sur la base d'une stratégie intégrée qui ne laisse personne de côté. C'est la raison pour laquelle, avec l'appui du PNUD, la région Androy se dote de la présente « Stratégie régionale de gestion des migrations ». C'est un outil de référence qui servira de cadre au développement de toutes les actions publiques ou privées dans ce domaine.

Ce document — avec celui qui a été développé parallèlement pour la région de Menabe — est le premier de ce type. Il lui faudra un ajustement en fonction des résultats de sa mise en œuvre. Elle pourra servir de référence pour de futurs travaux de planification.

Elle est structurée en cinq parties interdépendantes, à savoir :

- Méthodologie adoptée pour l'élaboration de la stratégie ;
- Rappel du contexte migratoire de l'Androy ;
- Plan stratégique ;
- Plan opérationnel ;
- Dispositif pour la mise en œuvre et le suivi.

Ont contribué à son élaboration :

- L'équipe du gouvernorat de la région ;
- La préfecture de région ;
- Les acteurs clés de la gestion des migrations ;
- L'équipe du PNUD et
- Le cabinet RAVEL CONSULTING & SERVICES.

Cette stratégie n'a pas pour vocation ni pour ambition de se substituer aux documents stratégiques pour le développement de l'Androy (notamment le PRD) ou qui s'adressent aux problématiques sectorielles nationales ou régionales. Elle en est un complément qui fournit des orientations spécifiques en matière de migrations.

Elle n'est pas un document opérationnel ou un plan d'action détaillé et ne doit pas être considérée comme telle. Par contre, elle se veut être un cadre de référence pour la programmation d'actions à court, moyen et long terme pour gérer les migrations. Ceux qui sont intéressés par cette stratégie sont invités à développer des projets liés à leurs domaines d'expertise conformément aux orientations susmentionnées.

Enfin, cette stratégie s'est servi de références scientifiques disponibles, mais en aucun cas, elle ne peut être considérée comme une référence scientifique dans le domaine des migrations et du développement de la région.

PARTIE 1. MÉTHODOLOGIE ADOPTÉE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA STRATÉGIE

La stratégie est le résultat d'un processus participatif qui s'est déroulé en trois phases : (i) préparation méthodologique, (ii) information et formation et (iii) appui à la rédaction et à la validation de la stratégie.

1. Première phase : préparation méthodologique

- ❖ Le processus a commencé par une réunion de coordination (en visioconférence) pour comprendre le contexte, approfondir l'attente du commanditaire, en l'occurrence le PNUD. Les parties se sont convenu de la méthodologie définitive à appliquer et à laquelle elles ont apporté toutes les diligences nécessaires à sa réalisation.
- ❖ L'équipe de consultants a établi la planification et la méthodologie détaillée qui ont pris en compte les points partagés, discutés et convenus lors de la réunion de coordination.
- ❖ L'analyse de la documentation a porté sur les problèmes et les défis de la planification du développement et des migrations pour Androy et pour Madagascar, y compris : (i) les documents stratégiques¹ ; (ii) statistiques sur les migrations² ; et (iii) des rapports d'études et de recherches sur le développement local et les migrations. Des documents de référence sur les zones d'accueil des migrants dans la région ont également été consultés pour élargir le champ de compréhension des phénomènes migratoires.
- ❖ Les consultants ont ensuite développé les outils de renforcement des capacités de responsables régionaux dans l'élaboration de la stratégie. Ils ont également préparé un jeu de documents stratégiques et techniques pour servir de références aux rédacteurs. Tous les documents ont été résumés en malgache. Ainsi, les représentants des communautés locales ont pu participer efficacement à la formation, à l'élaboration et à la validation de la stratégie.

2. Seconde phase : Information et formation

- ❖ Une réunion de mise au point a permis aux parties de finaliser le programme et le contenu de la formation.
- ❖ L'équipe a rendu visite au gouverneur pour l'informer de la méthodologie et du produit attendu et de recueillir ses recommandations.
- ❖ L'activité clé de cette phase est l'atelier sur le renforcement des capacités des leaders régionaux et des femmes leaders d'associations sur le processus d'élaboration d'une stratégie régionale sur la migration. À l'issue de l'atelier de trois jours, un comité ad hoc de rédaction a été créé sur la base du volontariat tout en recherchant une bonne représentation. Enfin, une feuille de route pour les étapes suivantes a été adoptée.

3. Troisième phase : Rédaction et de la validation de la stratégie

- ❖ Avec l'appui de consultants, le noyau dur du comité de rédaction a identifié et analysé les éléments constitutionnels de la stratégie : facteurs migratoires [et non migratoires], axes et interventions prioritaires pour la gestion des migrations et les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie.
- ❖ En exploitant les contenus rassemblés par le comité de rédaction, les consultants ont procédé à la rédaction de la stratégie.
- ❖ Le comité de rédaction et le PNUD ont ensuite lu et commenté le draft.

¹ SIDGS, PRR, rapport de localisation des ODD, baseline ODD, « dina », PRD, PCD, ProDoc, etc.

² Matrice de suivi des déplacements.

- ❖ Les consultants ont revu le document en tenant compte des recommandations du comité et du PNUD.
- ❖ Avec l'appui des consultants, le comité de rédaction a présenté le document au comité élargi lors d'un atelier de finalisation. Les observations du comité élargi ont permis d'améliorer le document.
- ❖ L'activité clé de la troisième phase a été l'atelier de validation au cours duquel le comité de rédaction a présenté la stratégie aux autorités et aux représentants des principaux acteurs du développement de la région. Ce dernier a donné un avis favorable avec quelques recommandations pertinentes.
- ❖ Après l'atelier de validation, le noyau dur du comité de rédaction et les consultants ont tenu une réunion de finalisation pour intégrer les recommandations formulées par les autorités dans le document final.
- ❖ Vers la fin du processus, les consultants ont élaboré un résumé de la stratégie en version malagasy. Sans avoir été prévue par les termes de référence, cette traduction a été jugée bénéfique *a posteriori* par les consultants pour donner accès à un public plus large.

1. État des migrations dans la région

a) Brève histoire des migrations dans l'Androy

Avant la Première Guerre mondiale, les informations au sujet des migrations sont très peu nombreuses de sorte qu'il n'est pas possible d'avoir une analyse précise de ces phénomènes. Néanmoins, les différents spécialistes ayant travaillé sur cette problématique s'accordent à dire que les migrations du sud du pays vers les autres régions étaient très limitées. Les premières migrations Ntandroy significatives dateraient des années 1920³. Depuis cette période, le sud de Madagascar est l'origine de plusieurs vagues migratoires significatives ayant affecté à des degrés divers les autres régions du pays⁴.

Au cours des années 1990, le sud de Madagascar a connu deux vagues migratoires de très grande ampleur. La première (1990-1994) alimenta largement la croissance démographique des plus grandes villes régionales, notamment Toliara et réactiva d'anciens circuits migratoires mahafales et ntandroy hérités de la période coloniale. La seconde (1998-2002) s'organisa essentiellement autour de l'économie minière artisanale⁵.

³ Rabearimanana, 1995 et Réau, 1997

⁴ Canavesio, 2015.

⁵ Canavesio, 2015.

PIB/hab (\$US constants 2000)

(1928) Destruction des raketra par une cochenille

Crise économique mondiale

(29 mars 1947) Répressions d'une manifestation nationaliste

(26 juin 1960) Proclamation de l'indépendance

(Avril/mai 1972) Grèves, émeutes

(Août 1991) Marche de la liberté violemment réprimée

(Janvier/juillet 2002) Contestation des élections présidentielles de 2001 (6 mois de violences et paralysie)

(Début 2009) Prise de pouvoir anticonstitutionnelle de Andry Rajoelina (violences)

Crise écologique des raketra

Seconde guerre mondiale

Andranodambo

Zafafotsy

Vatomandry

Ambondromifehy

Ilakaka

Andilamena

Ranotsara

Sécheresses confirmées statistiquement

Autres sécheresses probables

Principales crises politiques

Principales migrations de survie

ACTIVITÉ MINIÈRE ARTISANALE

Découverte supposée

Début d'exploitation

Absence d'exploitation

Exploitation forte ou modérée

Exploitation faible

Source : CANAL+ 2012

Au XXI^e siècle, les migrations volontaires pour l'offre de main-d'œuvre manuelle hors de la région ont augmenté de façon permanente à partir de 2015. La situation a été exacerbée par le passage d'El Niño en 2015. Un flux migratoire important de l'Androy vers la partie ouest et nord-ouest de l'île est devenu incontrôlable (des centaines de migrants par semaine).

Migrations involontaires sur des décisions conscientes. D'une part, la sécheresse a joué un rôle crucial en encourageant la migration dans la région. Par contre il est nécessaire de rappeler que les Ntandroy ne migrent pas de manière entièrement volontaire parce qu'ils ont un fort attachement à la terre ; la migration n'aurait donc pas été envisagée si les conditions de vie étaient plus favorables. D'autre part, dans le contexte d'évènements évolutifs lents tels que la sécheresse, la décision de migrer est plus souvent un processus décisionnel rationnel. En effet, les ressources des ménages s'érodent progressivement. Il n'y

a pas d'événements soudains (cyclones, inondations ou incendies) qui détruisent les maisons, rendent l'environnement inhabitable brusquement ou qui laissent les gens sans ressource ni abri. Dans le sud, la décision de migrer est une stratégie de survie murement réfléchie et souvent douloureuse. Certains décident de déménager avant leurs ressources ne s'épuisent.

Migrations individuelles, en famille ou en groupe. La migration de membres individuels de la famille est également plus fréquente que la migration de l'ensemble de la famille. Le départ de certains membres peut avoir été le résultat d'une décision familiale. Dans le cas de la migration en famille, il y a une vente totale ou partielle de biens tels que des terres, des meubles ou des ustensiles de cuisine. Souvent, le chef de famille (généralement un homme) se rend seul comme un éclaireur vers la destination choisie. Lorsqu'il trouve un travail, il récupère les membres de sa famille ou envoie l'argent pour que ces derniers puissent le rejoindre. Les migrants individuels sont généralement les hommes jeunes. En revanche, les familles cherchent des réseaux familiaux et claniques avec l'aide d'associations implantées dans les zones de destination. Parfois, les migrants s'organisent et se joignent pour rejoindre leurs destinations en groupe.

Moyens de transport. Certains migrants prennent le taxi-brousse pour atteindre leur destination. Le prix du billet est donc hors de portée de beaucoup⁶ ; les candidats à la migration partent à pied ou à vélo, effectuant des trajets de plusieurs jours pouvant parcourir jusqu'à 400 kilomètres. L'autostop a donc été utilisé, et des histoires de migrants mourant sur la route⁷ en raison de l'épuisement et de la déshydratation vers leur destination ont été citées.

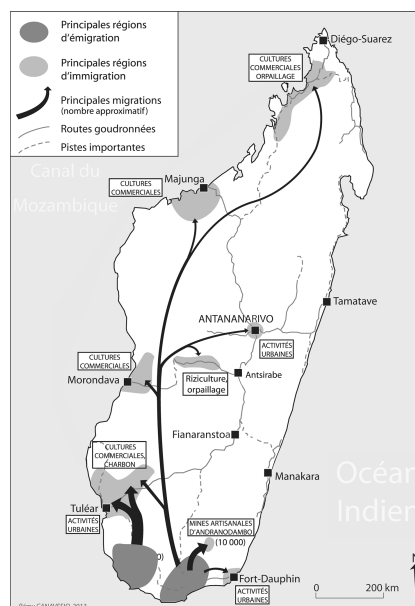
Zone principale de départ et de destination.

Toutes les communes de la région fournissent tous les ans un contingent important de migrants. Toutefois, les zones dont le système spatio-social ne

pourrait pas suffisamment de moyens de subsistance à leurs populations connaissent plus de départs. Les principales régions de destination des personnes quittant l'Androy sont les zones urbaines du quart nord-est et du sud du pays, à savoir Mahajanga, Antsiranana, Toamasina et Toliara. Une autre destination importante est Ilakaka et Andilamena, des villes qui ont considérablement augmenté en taille avec la découverte

d'importants gisements de saphir. En particulier, un important flux migratoire rural s'opère entre les régions d'Androy et d'Atsimo Andrefana d'une part et les régions de Menabe et de Betsiboka d'autre part, à destination des aires protégées et

Figure 3. Principales migrations de survie affectant les territoires du sud de Madagascar entre 1990 et 1994

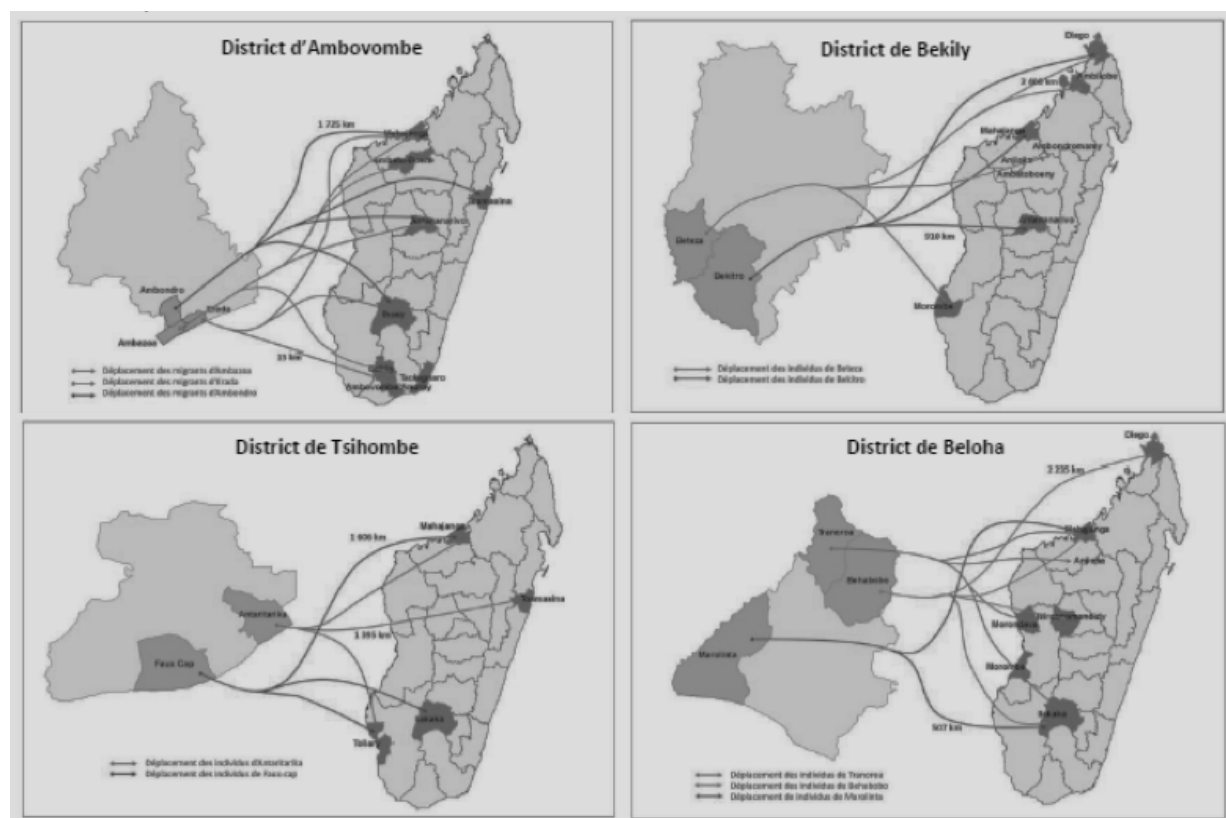


Source : Rémy Canavesio (2007)

⁶ Depuis Beloha, il en coûterait entre 20 000 ariary (6 \$ US) pour se rendre à Tuléar et 70 000 ariary (21 \$ US) pour se rendre à Mahajanga.

⁷ Les migrants seraient partis en désespoir de cause alors qu'ils étaient déjà dans un état très fragile. Ils pourraient avoir subi, pendant des mois, une alimentation insuffisante qui les rendrait incapables (d'entreprendre un voyage éreintant) et très vulnérables à l'épuisement.

Figure 2. Destination et distance entre le lieu de départ et le lieu de destination par district (juillet et novembre 2017).



Source : DTM Round 4, 2017

de leurs périphéries. Les zones de migrations anciennes telles l'Itasy, le Bongolava et le Melaky continuent également de recevoir de nouveaux flux.

Organisation sociale des migrants. Les Ntandroy maintiennent leur propre structure sociale dans la zone d'arrivée. Ils y ont la même organisation clanique de prise de décision et des résolutions des conflits. Ils utilisent parfois les mêmes toponymies que dans leurs zones d'origine. Cette population partout où elle s'installe conserve et maintient son identité culturelle. La création de nécropoles ntandroy dans la commune d'Analavory Itasy illustre l'attachement de ce peuple à sa culture d'origine bien que son implantation soit définitive.

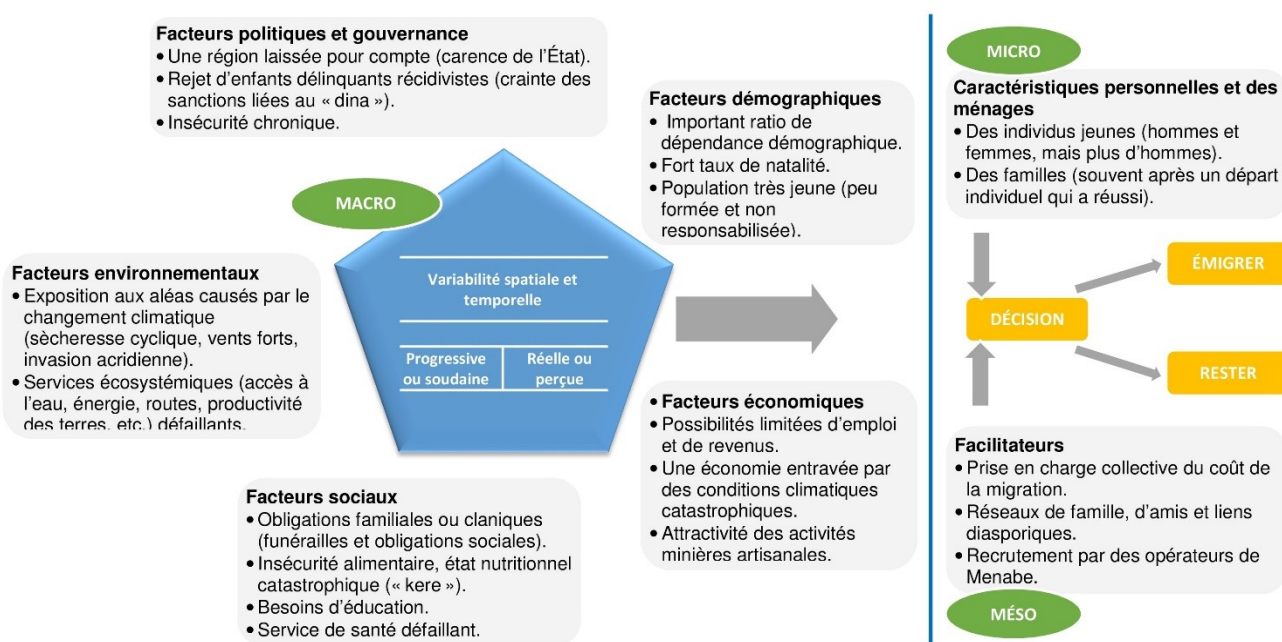
Principales sources de revenus dans les régions de destination. À Mahajanga, à Antsiranana et à Toliara, les migrants sont principalement employés comme tireurs de poussepous, gardiens ou travailleurs domestiques. Dans le Menabe, ils pratiquent la culture sur brulis ou « hatsake ». D'autres cherchaient du travail journalier ou « kibaroa ». D'autres travaillent comme vendeurs ambulants, usuriers ou démarcheurs. Les femmes s'adonnent au travail domestique ou à la lessive rémunérée. La plupart des migrants n'ont pas d'emploi stable, car trouver du travail dans les régions de destination ne leur est pas facile, et ce, malgré plus de 15 ans de résidence dans le lieu de destination pour certains. Les emplois qui leur sont accessibles sont les moins qualifiés, dans des secteurs à haut risque et où les longues heures de travail et les bas salaires sont les normes. En effet, la majorité des migrants originaires de la région d'Androy n'ont pas assez de qualifications ou de diplômes. En revanche, le revenu est bien supérieur à ce que l'on peut gagner dans la région d'origine.

Période de départ, durée de la migration et désir de retour. Les départs coïncident avec les périodes sèches où la condition de vie est la plus dure pour la population. Les migrants qui possèdent encore des terres et du bétail laissés dans le village reviennent. Seulement 14 % migrent de leur fokontany pendant 5 à 6 mois d'affilée de la saison sèche et reviendront pendant la récolte. Les migrants qui ont vendu tous leurs biens déménagent de façon permanente et n'ont aucune intention de revenir. Certains partent avec l'intention d'acquérir des terres à leur destination et d'amener leur famille élargie. Beaucoup de ces migrants sont déjà dans la ville depuis au moins 10 ans. Ils ont déclaré qu'ils ne reviendraient que si des opportunités d'emploi et des services de base (comme l'accès à l'eau) étaient disponibles dans leurs régions d'origine. Environ 37 % des migrants resteront dans la destination pendant au moins un an.

2. Les déterminants de la migration dans l'Androy

En général, la décision d'émigrer ou de rester dépend à la fois de variabilités spatio-temporelles. L peuvent être progressives ou soudaines, réelles ou perçues. Au niveau macro, cinq facteurs influent sur cette décision (politique, environnement, société, économie et démographie). À l'échelle méso des facilitateurs ou des obstacles agissent en faveur du départ ou non. Enfin, les caractéristiques des personnes et des ménages sont capitales pour la décision. La figure suivante résume ce qui emmène la population de l'Androy à partir.

Figure 4. Les déterminants majeurs des migrations dans la région Androy



Selon qu'ils soient de l'intérieur de la région ou de l'extérieur, ces facteurs peuvent être incitatifs ou attractifs.

a) Facteurs incitatifs ou « push factors »

Facteurs économiques

Possibilités limitées d'emploi et de revenus. Le secteur agricole local estime que 80 % de la récolte des trois dernières années a été perdue. Cette perte a consommé la principale source de nourriture et de revenus dans la région. Pour faire face au faible rendement, les

populations recherchent des revenus auprès d'autres sources : petit élevage (zébus, chèvres, porcs et poulets), production et vente de charbon de bois, l'emprunt d'argent, etc. D'autres stratégies de subsistance, les plus recherchées sont l'emploi dans la capitale du district comme le travail domestique ou la vente de « beignets de farine ou de riz ». Lorsque les pluies sont abondantes, les ménages sont largement autosuffisants et la dépendance à l'égard des sources externes de revenus est réduite. Cependant, pendant les périodes de sécheresse, pour être à même d'acheter de la nourriture, les populations migrent hors de la région vers les zones urbaines à la recherche de travail.

Une économie entravée par des conditions climatiques catastrophiques. Avec son économie entièrement basée sur l'agriculture, la région de l'Androy est fortement tributaire du climat. Pendant des décennies, cette agriculture avait connu une dégradation spectaculaire ; la récolte est improbable ; le cheptel meurt de faim. Cette vie aléatoire pousse la population à se déplacer vers des zones plus propices.

Attractivité des activités minières artisanales. Pour certains, la migration est déclenchée par des événements tels que l'ouverture de quartiers miniers ou de fermes ou d'infrastructures qui permettent notamment aux jeunes d'accéder au travail très souvent en tant qu'ouvriers non qualifiés. Les autres travaux agricoles sont très temporaires, il y a très peu d'activités qui peuvent absorber la main-d'œuvre locale en abondance. Cela pousse les actifs à quitter la zone si une opportunité se présente ailleurs. L'information passe très vite avec les évolutions technologiques actuelles. Récemment, de nouveaux sites miniers dans le district de Miandrivazo, d'Andilamena ou de Vatomandry ont attiré de nombreux migrants de plusieurs régions de Madagascar, dont l'Androy.

Facteurs politiques

Une région laissée pour compte. Les carences de l'État dans la région restent la principale source de vulnérabilité des systèmes socio-spatiaux face à des aléas climatiques⁸. Sauf récemment, les biens et services publics nécessaires aux activités économiques et au développement social n'ont pas répondu aux besoins de la population. La seule solution qu'ils ont est de quitter leurs villages peu considérés, loin des attentions des dirigeants.

Conflit et coercition directe. Certains migrants sont partis pour échapper aux conflits ou aux pressions au sein de leurs communautés d'origine. Pour ces personnes, les migrations sont douloureuses, car elles représentent un arrachement à leurs terres et à leurs familles. D'autres ont connu des conflits politiques, des pressions culturelles et d'autres situations de ce type dans leurs régions d'origine. Les migrations de ce type sont souvent définitives ; la possibilité de retour est minime. Certains parents appliquent le rejet coutumier à leurs descendants délinquants récidivistes pour ne pas avoir à supporter les charges de réparation de leurs crimes conformément au « dina ». Les personnes rejetées n'ont d'autres choix que de partir.

Insécurité chronique. L'insécurité affecte les conditions de vie des communautés. Elle est telle que des conflits éclatent dans les communautés et entre elles. En exerçant une pression permanente sur la population, elle limite la capacité de production de chaque ménage. Les femmes et les enfants y sont les plus vulnérables. Les quelques biens que possèdent les familles sont à la merci des « dahalo ». Dans la moitié des fokontany, il n'existe pas de dispositif de sécurité (par exemple forces de l'ordre ou un système organisé au niveau des villages) à l'intérieur. Pour ces fokontany, les forces de l'ordre les plus proches se trouvent dans les chefs-lieux de commune, voire dans les chefs-lieux de district. Les

⁸ Canavesio, R. 2015

principaux dispositifs de sécurité cités sont les « andrimasom-pokonolona⁹ » (78 %) et les forces de gendarmerie (18 %)¹⁰.

Facteurs environnementaux

Exposition aux aléas causés par le changement climatique. Le sud de Madagascar est connu depuis des décennies de problèmes climatiques liés à de longues périodes sèches. Ces dernières années, la situation a été exacerbée par la perturbation des périodes pluvieuses qui ne rentrent plus dans le calendrier culturel habituel. Le passage du phénomène El Niño en 2015 a rendu la situation plus dramatique. La région connaît une situation d'insécurité alimentaire aiguë. En juillet 2021, environ 1,14 million de personnes sur les 2,7 millions de personnes du Grand Sud de Madagascar a été estimé en insécurité alimentaire aiguë élevée (Phase 3 de l'IPC ou plus). Près de 14 000 personnes sont en état de catastrophe (Phase 5 de l'IPC). Il a poussé les gens à quitter leurs terres natales pour s'implanter là où les conditions de vie sont les meilleures (ou perçue comme telle). Des actions urgentes sont nécessaires. Une partie de la population n'a d'autre choix que de migrer pour survivre.

Invasion acridienne. Des nuages de sauterelles font rage dans la région depuis des décennies. Ils affectent la fertilité des sols et détruisent les cultures. Cela décourage la volonté des gens d'entreprendre des activités agricoles. Le risque de migration ne peut qu'être plus grand.

Ensemblement et déplacement des dunes. L'une des conséquences majeures du changement climatique affectant la région est vent très fort qui érode et transporte une masse colossale de sable. Les champs sont appauvris pour la culture et les villages doivent être abandonnés. Seuls quelques sites ont pu bénéficier de l'application d'une technique innovante de fixation des dunes. Si cette technique n'est pas appliquée à grande échelle, des hectares de terres arables ne pourront plus être exploités et des villages entiers seront contraints de déménager. Cela renforcera les vagues de migrants climatiques.

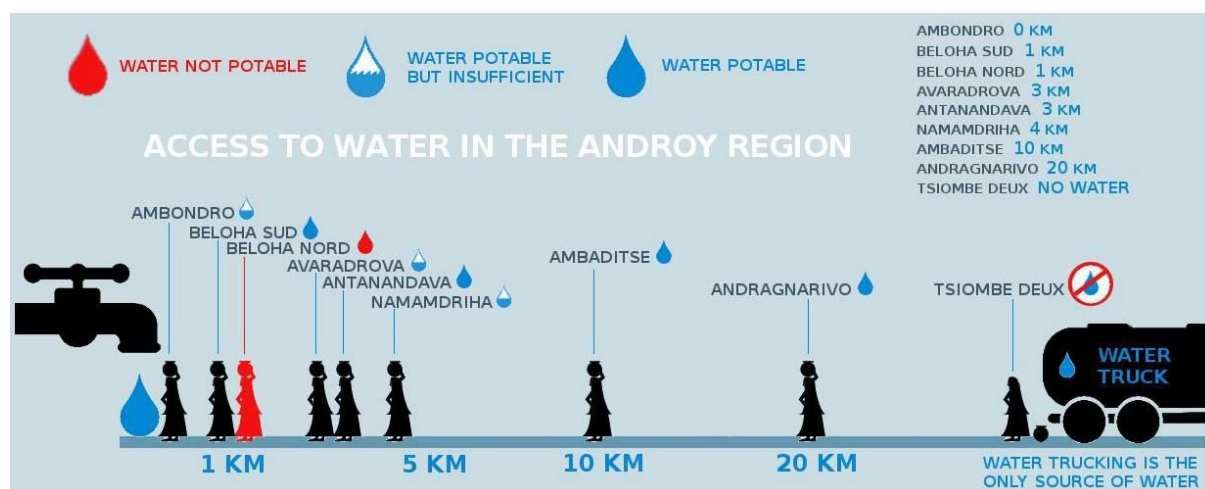
Qualité et quantité inadéquates des infrastructures. Les besoins en infrastructures économiques (routes, énergie, etc.) et sociales (éducation, santé, administration, etc.) sont importants dans cette région ; les services administratifs et sociaux sont parfois absents ; écoles et hôpitaux sont souvent fermés, car le personnel n'est pas stable dans un contexte marqué par de fréquentes attaques de « dahalo » et où tout manque. Une habitabilité très faible n'est pas un facteur de fixation à la terre natale pour une population attirée par la migration.

Problèmes chroniques d'accès à l'eau et à l'énergie. En termes d'habitabilité, la région est très pauvre. Il est de notoriété publique qu'Androy manque d'eau. Il en est de même pour l'énergie. Le schéma suivant situe quelques fokontany par rapport aux points d'eau les plus proches.

⁹ Comité de défense villageois

¹⁰ Rapport DTM : Évaluation n° 3, Grand Sud de Madagascar, Région Androy

Figure 5. Distance entre les villages et leurs points d'eau



Sources : OIM, 2017

Facteurs sociaux

Obligations familiales ou claniques. Le poids de la culture est ressenti par de nombreux analystes comme un frein majeur au développement économique de la région¹¹. Certes, c'est un ciment solide qui unit la société ; elle n'en est pas moins un frein à la mise en place de solutions innovantes et inclusives qui ne laissent personne de côté. Les migrants Ntandroy pensent et agissent comme des missionnaires à la recherche des ressources financières pour honorer les obligations culturelles (notamment pour les funérailles). En effet, le système de valeur Ntandroy place les morts au plus haut niveau de considération. Vis-à-vis de leurs familles, ces « missionnaires » ne visent que l'atteinte de cet objectif. Ils sont animés par un sentiment d'« obligation des résultats ». Peu important les sommes d'efforts nécessaires et les dégâts que cela engendre, ces migrants sont prêts à tout parce que pour eux, seule la fin justifie les moyens et peu d'obstacles peuvent les en empêcher.

Besoin en éducation. Les infrastructures et les services éducatifs dans la région sont rares, de mauvaise qualité et très éloignés des communautés ; ils ne respectent pas les normes minimales requises (écoles sans murs, élèves qui s'assoient à même le sol, professeurs des écoles qui enseignent jusqu'à trois ou quatre niveaux, etc.). Pour scolariser les enfants, la population choisit de migrer.

Service de santé défaillant. Infrastructures et personnel de santé sont insuffisants. La population doit parcourir des kilomètres pour accéder à un service de santé. Le matériel médical et les médicaments ne permettent pas de prendre en charge les pathologies qui existent dans la région. Il n'y a pas une seule pharmacie dans la région.

Facteurs démographiques

Changements dans la structure démographique. La région est également connue pour une forte poussée démographique naturelle. Androy compte le plus grand nombre d'enfants de moins de 5 ans, en proportion de sa population (19,3 %)¹². Le taux brut de naissance est de 45,2 % avec un nombre de naissances annuelles estimées à 40 69013. Elle

¹¹ Soja Tsimandilatse, L. 2007

¹² INSTAT — RGPH 3, 2018

¹³ INSTAT — RGPH 3, 2018

augmente le ratio de dépendance démographique¹⁴. Le système économique n'a pas la capacité d'absorber les personnes en âge de travailler.

Femmes en situation de vulnérabilité. Les femmes sont presque privées de toute autonomie dans la société Ntandroy. Ils ont eu des difficultés à exercer leurs capacités et à jouir pleinement de leurs droits. Dans les zones de destination des migrants, ces mêmes femmes trouvent des conditions plus favorables à leur développement, ce qui est pour elle un facteur attractif à la migration.

Des jeunes sans formation, sans emploi et sans responsabilités. Les offres de formation sont insuffisantes et ne répondent pas aux besoins de l'économie et de la société locales. Les infrastructures dédiées à la jeunesse n'existent qu'à Ambovombe. La culture Ntandroy ne place pas suffisamment les jeunes dans la prise de décision et la gestion des affaires sociales. Cette prérogative est l'apanage des personnes âgées. Tout cela ne permet pas aux jeunes de s'épanouir et les encourage à migrer.

b) Facteurs d'attraction ou « pull factors »

Pris en charge collective du coût du déménagement. Bien que la région soit isolée et que le coût du transport soit parmi les plus élevés du pays, ce n'est guère un obstacle à la migration. La population désireuse de migrer finance le voyage par des contributions familiales. Nombreux sont ceux qui adoptent la mesure radicale de la vente d'actifs (terrains, maisons, outils agricoles, etc.). D'autres font le voyage à pied au péril de leur santé.

Réseau familial ou de connaissances et liens diasporiques. Les migrants qui ont trouvés des conditions plus favorables sur leurs sites de migration fournissent les informations à ceux qui sont restés dans leurs villages natals et les appellent à les rejoindre. Ils peuvent éventuellement prendre en charge leurs frais de voyage et leur séjour avant que ces derniers puissent trouver les moyens de s'installer à leur propre compte. Les Ntandroy sont dispersés dans tous les sites de migration du pays. Il est facile pour ceux qui aspirent à migrer de trouver un réseau qui leur convient.

La hausse des prix du maïs¹⁵ et de l'arachide¹⁶ sur le marché. Elle encourage les migrants à quitter leurs districts d'origine pour l'Aire protégée de Menabe Antimena où ils peuvent pratiquer le « hatsake » (culture brulis). La production de maïs et d'arachides constitue une part importante de l'activité économique et l'une des principales sources de revenus pour la communauté migrante. Le développement de ces filières permet à plusieurs ménages de survivre ; elles ont généré des métiers différents à chaque niveau de la chaîne (producteurs agriculteurs, collecteurs, acheteurs et autres travail dérivés, etc.).

Des opérateurs qui acheminent des migrants Ntandroy vers le Menabe. Un réseau d'élite dans le Menabe (opérateurs, autorités, élus et autres personnes influentes) mène des activités illégales autour de ces deux filières. Ce réseau a notamment organisé et financé des vagues de migrants Ntandroy dont ils facilitent l'installation et l'exploitation agricole dans les aires protégées. Ces opérateurs s'adjugent le droit exclusif pour la collecte des produits des migrants à un prix pas équitable.

¹⁴ Rapport du nombre d'individus qui dépendent des autres pour leurs revenus économiques et le nombre d'individus capables de produire.* —

¹⁵ Le marché du maïs poursuit sa progression grâce à la demande réunionnaise.

¹⁶ Le marché de l'arachide est dominé par les collecteurs chinois.

3. Impacts de la migration

Les mouvements de population sont des phénomènes extrêmement importants qui touchent plusieurs secteurs.

a) Les impacts positifs des migrations

Renforcement de la résilience. En général, la migration est considérée comme une solution à divers problèmes économiques (besoins d'argent) et sociaux (engagements culturels, sanctions sociales, etc.). Lorsque les migrants ont pu obtenir des emplois stables avec un revenu stable, ils peuvent envoyer de l'argent. Cela augmente les revenus de ceux qui restent au village bien que des études aient montré que, souvent, la fréquence des envois et le montant sont négligeables¹⁷ et ne permet pas vraiment de répondre aux besoins fondamentaux de la famille.

Renforcement des liens familiaux. Les migrations donnent aux familles une opportunité de se retrouver, notamment avec leurs membres qui ont migré depuis une longue période. Par ailleurs, les familles dont des membres migrants ont pu accumuler les moyens nécessaires pour honorer les obligations sociales et culturelles sont plus soudées.

Amélioration du savoir-faire local. Les migrants ayant acquis des compétences dans les zones de migration peuvent les valoriser à leur retour. Le transfert de connaissances permet par la suite à leurs proches d'apprendre bien que ceux-là ne sont pas partis de leurs villages.

Contribution à la croissance nationale. Les migrants de la région participent au développement économique de leurs zones de destination en étant actifs dans des secteurs où leur présence est primordiale (agriculture, mines).

b) Les impacts négatifs des migrations

La migration touche les zones de départ et les zones de destination, les migrants eux-mêmes et les familles abandonnées.

Bouleversement de la vie de famille. Chaque individu qui migre laisse un vide dans l'organisation sociale et économique du ménage et de la société. Du fait de la séparation géographique, la vie des ménages est bouleversée et se termine parfois par un effondrement total. Parce que le plus souvent, le chef de famille masculin part, les femmes s'occupent des enfants et des personnes âgées.

Des personnes vulnérables laissées pour compte dans le village. Les femmes, les enfants et les personnes âgées sont livrés à eux-mêmes pendant des mois, des années voire définitivement. La situation de vulnérabilité devient une spirale qui ne laisse personne échapper. Dans le cas où les familles migreraient, mais laisseraient des biens derrière elles, souvent un membre de la famille reste sur place pour s'occuper de ces biens. Ils se sentent obligés de rester et deviennent vulnérables en raison de l'impossibilité de migrer.

Précarité des migrants. Les migrants qui n'ont pas réussi à s'intégrer dans les régions de destination vivent dans une situation humanitaire difficile. Ils n'ont plus accès au minimum vital. Certains ont dû limiter le nombre de repas à une fois par jour. La situation d'extrême vulnérabilité peut survenir pendant le voyage lui-même ou du dans le cadre du travail. Il s'agit, comme il a été évoqué précédemment, d'emplois peu qualifiés dans des secteurs qui

¹⁷ Montant en moyenne 5 000 ariary. Fréquence moyenne : deux envois par an.

exposent les migrants vulnérables aux abus. Les problèmes d'intégration dans les zones de destination sont également liés à l'incapacité de trouver un logement convenable. À Fort Dauphin, lorsque les migrants ne peuvent pas se permettre un logement ou ne peuvent pas rester chez des parents, ils dorment sur les trottoirs, occupent des espaces publics ou des bâtiments abandonnés.¹⁸

Déscolarisation des enfants. Souvent en difficulté, les membres de la famille n'ont plus la capacité de prendre en charge l'éducation de leurs enfants. Ces derniers sont contraints de quitter l'école. Ils s'occupent de leurs jeunes frères et sœurs ou exercent de petits travaux rémunérés comme la recherche d'eau ou le travail domestique. La même situation d'abandon scolaire s'applique à ceux qui sont restés au village et à ceux qui ont migré avec des adultes.

Épuisement du capital humain. La migration signifie avant tout le départ d'une partie de la population active. Elle a un impact direct sur la famille des migrants, car ces derniers auront moins de capacités de continuer les activités classiques dans le village avant que celui qui a migré n'envoie un peu de soutien. C'est aussi la fuite d'une partie de la matière grise capable d'apporter des solutions à divers problèmes (sécurité, santé, etc.).

Incapacité des villages à assurer sa sécurité. Le départ des hommes valides entraîne l'insécurité dans le village. Ce dernier devient vulnérable aux agressions des « dahalo » quand seuls les hommes âgés, les femmes et les enfants sont présents au village. L'insécurité constitue une source de conflits pour la communauté. La solidarité se trouve ébranlée. De multiples foyers de tension naissent. L'impact s'en ressent plus fort auprès des plus vulnérables.

Image régionale et image ethnique ternies. Poussés par une trop grande précarité ou par l'appât du gain, des migrants commettent des actes de délinquance (banditisme et trafic de produits illicites pour les hommes, prostitution pour les femmes). Les migrants de la région ont malheureusement acquis une mauvaise réputation en raison des activités de ces « brebis galeuses ». C'est l'image de toute la société d'origine qui en pâtit bien que ces faits sont commis par une extrême minorité et que les autochtones ne sont pas capables de faire la différence entre les ethnies du sud de Madagascar.

Conflits liés à l'accès à la terre et à l'occupation de l'espace. Les défis de l'intégration des migrants dans et autour de certaines villes¹⁹ et certaines aires protégées²⁰ constituent une grande préoccupation des collectivités locales et des acteurs du développement. L'enrichissement des migrants, leur dynamisme économique et leur forte cohésion sociale, associés à des opportunités politiques (campagne de mise en valeur des terres, booms agricoles, immatriculation foncière), leur ont souvent donné un moyen d'obtention de titres fonciers contestés par la population autochtone sur la base du droit foncier traditionnel²¹. Les migrants originaires de l'Androy qui optent pour l'agriculture peuvent être à l'origine de grandes tensions parce qu'ils occupent des terres inoccupées sans se poser des questions sur les raisons pour lesquelles les populations autochtones ne les ont pas occupées. Si les flux migratoires se poursuivent et s'amplifient, la lutte pour l'accès et la

¹⁸ À Fort Dauphin, un témoignage a émergé sur une quarantaine de ménages vivant dans un hangar de l'aéroport, craignant d'être expulsés.

¹⁹ Nord et nord-est du pays

²⁰ Menabe Antimena à l'ouest et Ankarafantsika au nord-ouest de Madagascar.

²¹ Moizo, 1999.

maîtrise de ressources rares conduira inévitablement les populations affectées par le phénomène à des conflits de plus en plus violents.

Des migrants luttant pour subvenir aux besoins de la famille restée au village. La plupart des migrants rencontrent des difficultés à l'arrivée à destination, car ils n'ont pas des emplois stables et sont mal rémunérés. Ils arrivent rarement couvrir leurs propres besoins et ont certainement des moyens trop limités pour envoyer l'argent chez eux. En fait, au lieu de recevoir des envois de fonds, certaines familles se voient contraintes d'envoyer de l'argent à ceux qui avaient migré, pour les dépanner ou pour financer leur voyage de retour après qu'ils n'aient pas pu trouver d'emploi. C'est une pression supplémentaire sur les ménages. L'accroissement constant de la population, les techniques agraires sommaires, les conditions climatiques difficiles et l'appauvrissement des sols accentuent la précarité des conditions de vie de ces populations²².

Déforestation. La pratique du « hatsaky » et la production de charbon de bois par les migrants ont porté une atteinte irréversible à des forêts sèches dans plusieurs régions du pays. Ce phénomène a commencé au début des années 1990 dans la région de Vineta, au nord-est de Toliara ; il s'accroît depuis 2015 dans les aires protégées du Menabe et du Betsiboka. Comme les enjeux financiers de l'arachide sont si importants et que les liquidités en circulation sont colossales, les structures traditionnelles implosent et tous les verrous administratifs et environnementaux sautent. Les mouvements migratoires sont vite récupérés et instrumentalisés à des fins économiques. Les grands capitaux saisissent l'opportunité pour valoriser les potentialités forestières locales sans qu'il y ait systématiquement un retour en termes de retombée économique régionale et de garantie de durabilité. C'est pour toutes ces raisons que les forêts sèches de Kirindy et de Marovoay sont transformées en champs de culture²³.

²² Moizo, 1999

²³ Consortium MAGMA, 2018.

1. Objectif de la stratégie

La stratégie propose ses orientations et des mesures intégrées pour que les impacts négatifs des migrations soient atténués. À long terme, les migrations devraient être une stratégie d’adaptation efficace eu égard aux impacts du changement climatique. La réussite de la mise en œuvre de cette stratégie sera bénéfique aussi bien pour la région Androy (région de départ) que pour les régions de destination.

2. Axes et composantes stratégiques

La présente stratégie propose trois axes stratégiques, huit composantes et vingt-cinq interventions. Le premier axe traite des aspects spécifiques liés à la migration. Les deux autres traitent des aspects de développement qui ont des liens étroits avec la migration. Les déterminants et les impacts des migrations y sont adressés.

Figure 6. Les axes et les composantes stratégiques



PARTIE 4. PLAN OPÉRATIONNEL

Le plan opérationnel est composé de quatre sections d'un tableau chacun :

1. Identification des interventions
2. Indicateurs de suivi
3. Budgétisation des interventions
4. Programmation des interventions

1. Identification des interventions

1 AXE, COMPOSANTE ET INTERVENTION	JUSTIFICATION DE L'INTERVENTION	ANCRAGE STRATÉGIQUE	ACTEUR ET RÔLE
<i>Axe stratégique 1 : Gestion améliorée des migrations.</i>			
<i>Composante stratégique 1.1 : Structures efficaces d'accompagnement et de gestion des migrations.</i>			
<i>Intervention 1.1.1 : Coopération interrégionale pour la gestion des migrations.</i>	Dans la majorité des cas, les migrations concernent deux régions. La coopération et la coordination entre les deux régions sont essentielles pour parvenir à une gestion efficace des migrations. Les interventions prises pour les deux régions devront être en synergie pour que les migrations puissent être aussi profitables l'une pour l'autre. Pour ce, les régions devront échanger et consigner les décisions communes dans des mémorandums.		CRGM des deux régions concernées, ministères concernés, dont le MID.
<i>Intervention 1.1.2 : Création et opérationnalisation d'un comité régional de gestion des migrations.</i>	Pour que la mise en œuvre de la stratégie soit effective, la mise en place d'un comité régional de gestion des migrations est indispensable. Il permettra de coordonner et de suivre les interventions des partenaires et acteurs locaux pour un résultat optimal sur le plan de gestion des migrations. Les femmes jouent un rôle central dans le contexte de la migration parmi les locaux et les migrants. Leurs associations devraient participer à ce comité pour en assurer le succès.		Ministères concernés (y compris MID), STD et CTD, PTF, OSC, opérateurs économiques, migrants et communautés locales
<i>Intervention 1.1.3 : Mise en place et opérationnalisation d'un observatoire régional des migrations.</i>	Le contexte actuel en matière de migration manque d'informations et de statistiques, tant à l'échelle nationale que régionale. Un système d'information régional est une condition <i>sine qua non</i> pour une meilleure prise de décision dans la gestion des migrations. L'observatoire régional des migrations permettra d'obtenir des données essentielles sur les migrations. Ces recommandations ont été formulées dans le cadre d'une étude financée par l'OIM intitulée « Enjeux, défis et politiques de migration, environnement et changement climatique ».		CTD et STD, PTF, OSC, Acteur travaillant dans la région, Observatoire national des migrations.

1 AXE, COMPOSANTE ET INTERVENTION	JUSTIFICATION DE L'INTERVENTION	ANCRAGE STRATÉGIQUE	ACTEUR ET RÔLE
<i>Intervention 1.1.4 : Création de structures d'orientation pour les migrants avec des conseillers locaux en migrations</i>	Les futurs migrants doivent être informés des réalités culturelles et socio-économiques de la zone de destination. L'état relationnel entre migrants et peuples autochtones reste la majorité des cas critiques. Une orientation est nécessaire pour les guider et les accompagner durant leur voyage et leur installation. Cela facilitera leur intégration et leur adaptation dans les communautés de destination. De plus, cela réduit le risque de vulnérabilité auquel ils seront confrontés à destination. Accompagner les migrants dans leur choix d'activités et dans leur adaptation sociale pour contribuer à réduire les conflits sociaux. Les cas des femmes et des enfants devraient y être prioritaires afin que ces derniers puissent accéder à une condition de vie décente (éducation pour les enfants et autonomie pour les femmes) réduisant ainsi le risque de vulnérabilité auquel ils pourront être confrontés. Il ne s'agit pas uniquement de mettre en place une infrastructure ; la structure ira à la rencontre de la population à travers ses conseillers mobiles.		CTD et STD, OMC, plate- forme OSC, PTF
Composante stratégique 1.2 : Textes et conventions relatifs à la migration.			
<i>Intervention 1.2.1 : Mise en œuvre de la stratégie régionale de gestion des migrations.</i>	La stratégie régionale fait partie des textes qui servent de lignes directrices aux autorités locales, aux partenaires et aux acteurs qui souhaitent coordonner leurs interventions dans la gestion des migrations. Pour espérer un résultat, les orientations et interventions proposées dans cette stratégie doivent être mises en œuvre conjointement par les institutions étatiques et les OSC et PTF. Pour cela, l'élaboration d'un document de projet lié à chaque intervention, le plaidoyer et la recherche de partenariat et de financement seront nécessaires. Par ailleurs, la présente stratégie sera présentée lors d'un atelier réunissant tous les acteurs clés et partenaires techniques et financiers de la région œuvrant dans le domaine lié à la gestion des migrations. En priorité, il est recommandé de réaliser les interventions proposées par la stratégie dans les zones les plus touchées par la migration (celles où le taux de migration est très élevé, y compris le district de Tsihombe). Une mise à l'échelle sera effectuée pour couvrir et mesurer la révision de la stratégie. Pour la mise en œuvre des interventions, il est recommandé de valoriser les compétences locales afin de contribuer à la création d'emplois pour la population.		Autorités régionales, PTF, OSC, communautés locales, migrants, opérateurs économiques locaux.

1 AXE, COMPOSANTE ET INTERVENTION	JUSTIFICATION DE L'INTERVENTION	ANCRAGE STRATÉGIQUE	ACTEUR ET RÔLE
<i>Intervention 1.2.2 : Vulgarisation et application des textes juridiques sur les droits et obligations des migrants</i>	La méconnaissance des textes juridiques relatifs aux droits et obligations des personnes des migrants entraîne des agissements contraires à la loi. Les migrants dans la majorité des cas ne s'enregistrent ni au fokontany, ni dans leurs lieux de départ, ni dans leurs lieux de destination. Cela les expose au risque de vulnérabilité dans la mesure où ils ne peuvent pas exercer leurs droits les plus élémentaires comme porter plainte ou bénéficier des filets sociaux. Une sensibilisation de la communauté sur les textes juridiques relatifs aux droits et obligations des migrants est indispensable.	Textes ou articles juridiques liés à la migration.	Autorités régionales, PTF, OSC, communauté locale, migrants, opérateurs économiques locaux.
Axe stratégique 2 : Solidarité et sécurité des communautés.			
Composante stratégique 2.1 : Culture et tradition favorables au développement de tous.			
<i>Intervention 2.1.1 : Amélioration, validation et mise en œuvre du « Lilindraza I Androy »</i>	Le « Lilindraza i Androy » est un document d'orientation et de convention qui vise à réduire les charges liées aux cérémonies coutumières qui pèsent sur l'économie des ménages. Son application devrait être précédée d'une séance de sensibilisation auprès des notables ou « ndaty bey » pour avoir leur adhésion et leur contribution dans sa mise en œuvre. Le cas échéant, une révision et une modification seront apportées (rajout d'éléments à partir de différentes conventions) pour faciliter son appropriation. La mise en place et l'opérationnalisation des comités d'application du « Lilindraza » au sein des fokontany, des communes et des districts doivent être effectives afin de réduire les migrations liées au poids des cultures et des traditions. De plus, des campagnes de sensibilisation pour contribuer au changement d'attitudes, de croyances, les principes et coutumes sont maintenus et renforcés pour œuvrer à un environnement socio-culturel propice au progrès. L'objectif est de s'assurer que les cultures et les traditions n'interfèrent pas à l'épanouissement des jeunes et des femmes qui constituent des forces développement. La mise en œuvre de « Lilindraza » nécessite la participation active de personnes influentes et les intellectuels de la région. L'implication des anthropologues et des sociologues est également d'une importance capitale pour assurer une interface entre les conservateurs et les innovateurs dans la société.	SDIGS, PRR, rapport de localisation des ODD pour l'Androy, « Lilindraza i Androy ».	DRCC, CURA, STD, CTD, « ndaty bey », intellectuels natifs

1 AXE, COMPOSANTE ET INTERVENTION	JUSTIFICATION DE L'INTERVENTION	ANCRAGE STRATÉGIQUE	ACTEUR ET RÔLE
<i>Intervention 2.1.2 : Responsabilisation des notables.</i>	Les notables occupent une place importante dans la société et la culture Ntandroy. Ils ont beaucoup d'influence dans la communauté. La stratégie propose de faire de ce rayonnement une force majeure et un atout pour la sensibilisation de la communauté à l'adoption d'une culture et d'une tradition favorables au développement pour tous. En effet, la participation des notables comme vecteurs clés de messages au sein de la communauté est une approche adéquate compte tenu de la place et du rôle que la société et la culture leur ont assigné.	SDIGS, PRR, rapport de localisation des ODD pour l'Androy, « Lilindraza i Androy ».	Représentant des notables, anthropologues, DRCC, CURA, communautés.
Composante stratégique 2.2 : Services sociaux et infrastructures de base.			
<i>Intervention 2.2.1 : Mise en place un système éducatif inclusif.</i>	Offrir à tous les enfants des communautés le droit à l'éducation. Réduire le nombre d'analphabètes pour réduire la vulnérabilité. La construction d'infrastructures scolaires accessibles et conformes aux normes pour que les enfants et les jeunes aient accès à l'éducation. Le nombre d'enseignants dans les établissements scolaires doit être adéquat et adapté au nombre d'élèves dont ils s'occuperont. De plus, l'insuffisance des infrastructures scolaires dans la région pousse les jeunes désireux de poursuivre leurs études à migrer vers d'autres régions où des services sont disponibles. Cependant, une campagne de sensibilisation est nécessaire pour que les communautés envoient leurs enfants à l'école quand le système éducatif leur est accessible. Pour ce la réduction des frais scolaires et déterminent.	PSE, SDIGS, Rapport de localisation des ODD dans l'Androy, PRR, PEM Sud.	DREN, CISCO, ZAP, DID
<i>Intervention 2.2.2 : Mise en place de structures et de services de santé accessibles à tous.</i>	Les structures et services de santé publique ne suffisent pas à prendre en charge l'ensemble de la population. Soit ils sont trop éloignés des villages, soit l'effectif du personnel ne suffit pas. Des migrants se déplacent dans l'espoir de bénéficier de meilleurs services de santé dans leur destination.	Projet DRSP, SDIGS, Rapport de localisation des ODD Androy, PEM Sud.	Agents de santé publique à tous les niveaux, agents communautaires et personnel de santé, DRSP.

1 AXE, COMPOSANTE ET INTERVENTION	JUSTIFICATION DE L'INTERVENTION	ANCRAGE STRATÉGIQUE	ACTEUR ET RÔLE
<i>Intervention 2.2.3 : Amélioration de l'état nutritionnel.</i>	L'insuffisance alimentaire et la malnutrition sont un facteur majeur de migration dans l'Androy. En ce sens, la migration est une stratégie de survie pour la population qui n'a presque plus de nourriture en qualité et en quantité. Les documents de développement de la région offrent un grand nombre de réponses à l'insécurité alimentaire. La stratégie ne peut qu'encourager et suggérer de renforcer ces mesures pour réduire le taux de migration lié à ce phénomène. Développer le programme de nutrition scolaire à travers la mise en place de cantines scolaires dans les écoles pour contribuer à l'amélioration de l'état nutritionnel des enfants et adolescents. Traiter le complément alimentaire (compléments nutritionnels) des femmes enceintes dans les zones d'insécurité alimentaire.	PNAN III, PRR, SDIGS, Rapport de localisation des ODD Androy, PEM Sud.	ORN, DRPPSPF, PTF, OSC.
<i>Intervention 2.2.4 : Construction, réhabilitation, entretien et gestion durable des ouvrages d'accès à l'eau potable pour tous.</i>	La pénurie d'eau est un problème majeur dans la région, ce depuis très longtemps. L'eau étant indispensable à la vie, sa rareté freine le développement économique et social de la région. Elle favorise le déplacement des habitants de la région vers d'autres lieux riches de ces ressources où ils peuvent bénéficier de meilleures conditions de vie.	SDIGS, PRR, Rapport de localisation des ODD Androy, PEM Sud.	Communauté, DREAH, PTF, OSC.
<i>Intervention 2.2.5 : Mise en place d'infrastructures et amélioration de l'accès aux équipements énergétiques.</i>	L'énergie est une ressource stratégique quasi absente dans la région de l'Androy. Les zones rurales n'ont jamais été connectées à un réseau électrique. Pourtant elles ont un grand potentiel en énergie solaire et éolienne. Ce potentiel n'attend qu'à être exploité. L'augmentation de l'offre énergétique permettra la création d'opportunités d'emploi et contribuera au développement, réduisant ainsi la pauvreté, un des facteurs de migration. Elle peut se faire à travers les réseaux électriques interconnectés, les mini-réseaux, et les systèmes solaires domestiques (SSD), ainsi que (pour des consommations à un niveau de base) l'éclairage solaire qui est économiquement et financièrement viable. Les SSD profiteront particulièrement aux ménages les plus vulnérables, dont ceux qui sont dirigés par les femmes seules.	PEM Sud, SDIGS ; Nouvelle politique de l'énergie	DID, Direction régionale de l'énergie, PTF, OSC et communautés.

1 AXE, COMPOSANTE ET INTERVENTION	JUSTIFICATION DE L'INTERVENTION	ANCRAGE STRATÉGIQUE	ACTEUR ET RÔLE
<i>Intervention 2.2.6 : Développement d'un réseau routier moderne et d'un système de transport répondant aux besoins.</i>	L'enclavement de la région est à l'origine de plusieurs problèmes qui se posent comme des obstacles majeurs à son développement. La mise en place d'infrastructures de transport contribuera à réduire cet enclavement et agira comme un accélérateur pour le développement de la région réduisant ainsi les migrations. Les routes sont primordiales. Elles constitueront une grande priorité. Le réseau routier ne pourra bénéficier véritablement à la population que s'il est accompagné de la construction de gares routières, de stations de pesée de poids lourds, etc. Le service aux voyageurs sera également modernisé.	SDIGS, PRR, Rapport de localisation des ODD Androy, PEM Sud.	DID, DRTP, PTF, communautés.
Composante stratégique 2.3 : Assistance aux populations vulnérables.			
<i>Intervention 2.3.1 : Promotion de la femme.</i>	Dans la plupart des cas, ce sont des hommes qui migrent et qui laissent des femmes et des enfants dans une situation de vulnérabilité. Ainsi, les femmes jouent un rôle important dans le développement de la communauté. La stratégie dans son principe visant à atténuer les impacts négatifs de la migration constate que la participation à la gestion des associations et au processus décisionnel doit être encouragée pour que le développement communautaire soit inclusif. Un soutien technique, financier et matériel pour leur offrir des revenus décents et permanents est une mesure qui favorise leur autonomie et leur participation au développement économique de la communauté. Les femmes jouent un rôle prépondérant dans la société en général et dans la gestion des migrations en particulier. La mise en place de maisons des femmes pour le partage, les conseils juridiques et la formation les aidera dans ce rôle.	Politique nationale de promotion de la femme. Plan d'action nationale genre et développement. Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre.	DRPPSPF, PTF, OSC œuvrant pour la promotion de la femme.
<i>Intervention 2.3.2 : Promotion de la jeunesse</i>	La promotion des jeunes est essentielle au développement. Pour cela, il faudrait entre autres amener les jeunes vers leur autonomie et leur responsabilité sociale, encourager les jeunes entrepreneurs en le soutenant techniquement, appuyer les activités des jeunes adaptées au contexte régional et répondant aux demandes du marché, mettre en place des structures d'animation et de loisirs et de sports pour les jeunes, créer et réaliser des activités et événements sportifs et culturels pour les jeunes.	Politique nationale de promotion de la jeunesse	DRJS, Direction régionale chargée de l'emploi et de la formation, DRCC, DRPPSPF, PTF.

1 AXE, COMPOSANTE ET INTERVENTION	JUSTIFICATION DE L'INTERVENTION	ANCRAGE STRATÉGIQUE	ACTEUR ET RÔLE
<i>Intervention 2.3.3 : Protection de l'enfance.</i>	En raison de leur vulnérabilité, les enfants sont exposés à de nombreuses formes de violence et d'abus au sein de la communauté. La sensibilisation aux droits des enfants ainsi qu'aux formes de violence et d'abus contre les enfants est nécessaire pour que la communauté puisse les respecter et les protéger. De plus, l'application des lois sur la protection des enfants contribue à leur développement et favorise leur développement ainsi que leur bien-être.	Loi sur les droits et la protection de l'enfant. Convention communautaire dans le cadre de la lutte contre le mariage des enfants (en attente de validation des autorités).	DRPPSPF, PTF, OSC travaillant pour la protection de l'enfance, DRSP, DR de la Justice, communauté et notables.
Composante stratégique 2.4 : Sécurité des personnes, des biens et de la communauté.			
<i>Intervention 2.4.1 : Renforcement des capacités d'actions des forces de l'ordre et des comités de vigilance communautaires.</i>	Compte tenu de l'insécurité croissante dans la région, le renforcement des capacités des forces de l'ordre et des comités de vigilances communautaires est nécessaire. En effet, l'insécurité est l'une des principales raisons poussant les gens à migrer. La mise en place d'un poste avancé de gendarmerie ou d'un camp militaire dans les zones les plus critiques, la dotation en matériel (pour les forces de l'ordre et les comités de vigilance communautaire) et la coordination des activités de ces acteurs sont parmi les mesures les plus efficaces pour lutter contre l'insécurité.	SDIGS, PRR, Rapport de localisation des ODD Androy, PEM Sud.	Chef de Fokontany, communauté, PTF, STD, CTD.
<i>Intervention 2.4.2 : Mise à jour et redynamisation du « dina »</i>	Les « dina », conventions collectives typiquement malgaches est un ensemble de règles coutumières d'organisation de la société. À ce titre, elles étaient conçues comme la manifestation d'une véritable volonté populaire, et sont observées comme telles. Le « dina » étant un instrument développé exclusivement par les communautés assure une harmonie et une plus grande appropriation de leur part. Cependant, pour son application effective, une campagne de sensibilisation et de vulgarisation doit être entreprise au sein des communautés. En outre, la mise en place et la formation d'un comité d'application sont primordiales. (cf. SDIGS, redynamisation de « dina »)	Loi 2001/04 du 25 octobre 2001 portant application du « dina » sur l'ensemble du territoire de Madagascar, SDIGS.	Autorités locales, Communauté, Tribunal, PTF et OSC.

1 AXE, COMPOSANTE ET INTERVENTION	JUSTIFICATION DE L'INTERVENTION	ANCRAGE STRATÉGIQUE	ACTEUR ET RÔLE
<i>Axe stratégique 3 : Économie résiliente</i>			
<i>Composante stratégique 3.1 : Emploi et revenus résilients.</i>			
<i>Intervention 3.1.1 : Formation et orientation professionnelle innovantes et adaptées aux besoins économiques et sociaux locaux.</i>	Il est important d'avoir une formation adéquate et des besoins régionaux. Dans la plupart des cas, cette approche est oubliée et absente. Le transfert de compétence est obligatoire pour permettre notamment aux jeunes de bien s'approprier le développement local tout en ayant des innovations à apporter. Chaque région a sa propre spécificité d'où la nécessité de bien identifier les vrais besoins de la région. Un meilleur alignement de l'offre et de la demande sur le marché de l'emploi de la région est essentiel. Cela peut être un facteur de rétention des jeunes face à la migration. Des formations techniques innovantes sur les pratiques agricoles, d'élevage, de pêche et artisanales de la région sont à réaliser pour l'amélioration de la productivité dans ces domaines.	SDIGS, PRR, Rapport de localisation des ODD Androy, PNEF	DREETFP, PTF, DRAE, DRPEB, DR Artisanat, PTF, OSC.
<i>Intervention 3.1.2 : AGR adaptée au contexte local et répondant aux demandes du marché.</i>	Du fait du climat et de la faible fertilité des sols, du manque de matériaux et de la faiblesse des systèmes de production, la région ne présente qu'une activité économique très modeste sujette à de nombreux problèmes : les terres pour les cultures sont de superficie trop limitée. Elles sont mal exploitées à cause de l'insuffisance d'eau. La moindre perturbation de la pluviométrie provoque le « kere » (famine). La promotion et vulgarisation des filières économiques adaptées au contexte de la région précède la création d'AGR pour que celles-ci soient adaptées et répondent aux besoins de la région.	SDIGS, PRR, Rapport de localisation des ODD Androy, PEM Sud.	PTF, DRAE, DRPEB, DR Artisanat, DRJS, DRPPSPF, OSC.

1 AXE, COMPOSANTE ET INTERVENTION	JUSTIFICATION DE L'INTERVENTION	ANCRAGE STRATÉGIQUE	ACTEUR ET RÔLE
<i>Intervention 3.1.3 : Dynamisation et mise en place de coopératives paysannes.</i>	La mise en place et l'accompagnement de coopératives d'artisans, en particulier pour les femmes, sont un moyen de promouvoir et d'autonomiser les femmes pour atténuer leur vulnérabilité face à la migration. De plus, ces coopératives facilitent l'accès aux marchés des produits agricoles et améliorent ainsi leurs revenus. Cela sert également à protéger leurs intérêts. La mise en place d'une coopérative renforce les capacités des producteurs membres : – dans les négociations avec les opérateurs économiques, au travers des groupements de produits ; – de stocker les produits en prévision des meilleurs prix ; – avoir accès aux informations sur les prix, etc. Avec l'organisation au sein de la coopérative, il est beaucoup plus facile de former les producteurs aux nouvelles techniques ou de transmettre des informations sur les demandes des opérateurs contractuels. Le dynamisme consiste en l'organisation ou la participation à des forums/salons ou ventes d'expositions, ou l'organisation d'un échange et d'un partage d'expérience.	SDIGS, PRR, Rapport de localisation des ODD Androy.	DR économie et finance, DRAE, DR Artisanat, DR économie bleue et pêche, PTF, OSC.
<i>Intervention 3.1.4 : Unités industrielles opérationnelles.</i>	La mise en place d'une industrie de transformation des produits crée des valeurs ajoutées et résout les problèmes d'emploi. Cependant, dans une perspective entrepreneuriale, la stratégie propose d'appuyer et d'accompagner les porteurs de projets individuels (jeunes et femmes) dans la mise en place et l'exploitation de leurs propres unités de transformation (ricin, lait de chèvre, cactus et autres fruits locaux, argent ou or). L'industrialisation ne peut se faire sans un solide marketing territorial à travers lequel la région crée les conditions attractives pour les investissements.	PEM, SDIGS, Rapport de localisation ODD Androy.	DRPPSPF, DREETFP, PTF, OSC, DR de l'industriel.

Composante stratégique 3.2 : Gestion des risques et catastrophes climatiques.

1 AXE, COMPOSANTE ET INTERVENTION	JUSTIFICATION DE L'INTERVENTION	ANCRAGE STRATÉGIQUE	ACTEUR ET RÔLE
<i>Intervention 3.2.1 : Dispositifs de protection des villages et des champs de culture contre l'ensablement et les dunes.</i>	Afin de protéger les terrains de culture et des villages de l'effet de l'érosion éolienne et des vents forts, des mesures de protection sont nécessaires. Il s'agit de fixer les dunes, planter des brise-vents et reboiser dans les communes les plus touchées par le phénomène. La réalisation de ces actions pourrait se faire à travers le système utilisant une haute intensité des mains-d'œuvre (HIMO) ou l'argent contre travail (ACT) qui a déjà été pratiqué avec de bons résultats dans la région. Inciter les communautés à faire des dunes autant que possible indépendamment des activités organisées et réalisées par le PTF ou la région. Les responsables locaux qui ont innové dans le domaine de la fixation des dunes méritent une bonne reconnaissance pour motiver les autres à faire de même dans les autres domaines du développement.	PRR	PTF, DREDD, OSC, communautés
<i>Intervention 3.2.2 : Lutte antiacridienne</i>	Le risque d'invasion acridienne demeure très fort et met sérieusement en péril la sécurité alimentaire de la région qui se trouve déjà dans une situation nutritionnelle sévère du fait de la sécheresse. La continuation de la surveillance antiacridienne et de la dotation de matériels pour l'épandage des pesticides au centre de lutte antiacridienne et le renforcement de capacités destinées à assurer sa mise en œuvre est nécessaire.	PRR	BNGRC, CPGU, PTF, CNLA, DRAE, les militaires

2. Indicateurs de suivi

AXES, COMPOSANTES ET INTERVENTION	INDICATEUR DE SUIVI	FRÉQUENCE	ENTITÉ RESPONSABLE
Axe stratégique 1 : Gestion améliorée des migrations.			
Composante stratégique 1.1 : Des structures d'accompagnement et de gestion des migrations.			
<i>Intervention 1.1.1 : Coopération interrégionale pour la gestion des migrations.</i>	1. Existence d'un memorandum signé entre les régions. 2. Nombre d'actions coordonnées en matière de gestion des migrations.	Annuelle	A : CSE B : CRGM, Observatoire de la migration.
<i>Intervention 1.1.2 : Création et opérationnalisation d'un comité régional de gestion des migrations.</i>	3. Existence légale du comité 4. Taux de représentation des entités concernées au sein du comité.	Annuelle	A : CSE B : MID, région et PTF

AXES, COMPOSANTES ET INTERVENTION	INDICATEUR DE SUIVI	FRÉQUENCE	ENTITÉ RESPONSABLE
<i>Intervention 1.1.3 : Mise en place et opérationnalisation d'un observatoire régional des migrations.</i>	5. Existence légale de l'observatoire. 6. Nombre d'acteurs et de partenaires contribuant à la base de données sur les migrations.	Annuelle	A : CSE
<i>Intervention 1.1.4 : Création de structures d'orientation pour les migrants avec des conseillers locaux en migrations.</i>	7. Nombre de structures mises en place et opérationnelles. 8. Nombre de migrants enregistrés et identifiés 9. Nombre de migrants encadrés et accompagnés.	Annuelle	A : CSE B : OMC élargie, région
Composante stratégique 1.2 : Textes et conventions relatifs à la migration.			
<i>Intervention 1.2.1 : Mise en œuvre de la stratégie régionale de gestion des migrations.</i>	10. Taux de réalisation des indicateurs. 11. Pourcentage d'acteurs et de partenaires qui contribuent au système de suivi (données) de la stratégie.	Annuelle	A : CSE B : Partenaires et acteurs locaux ouvrants pour la gestion de la migration.
<i>Intervention 1.2.2 : Vulgarisation et application des textes juridiques sur les droits et les obligations des migrants</i>	12. Nombre de participants aux séances de sensibilisation 13. Pourcentage d'individus ayant une connaissance des textes. 14. Nombre de migrants inscrits dans le registre de déplacement.	Semestrielle	A : CSE B : OSC, autorités locales (fokontany, commune et district)
Axe stratégique 2 : Solidarité et sécurité des communautés.			
Composante stratégique 2.1 : Culture et tradition, favorable au développement de tous.			
<i>Intervention 2.1.1 : Amélioration, validation et mise en œuvre du « Lilindraza i Androy »</i>	15. Nombre de « ndaty bey » membre du comité d'application du « Lilindraza ». 16. Nombre de séances de sensibilisation menée par les « ndaty bey » au sein de la communauté. 17. Nombre de comités d'application du « Lilindraza » mis en place.	Annuelle	A : CSE B : DR Justice, fokontany, PTF.
<i>Intervention 2.1.2 : Responsabilisation des notables.</i>	18. Nombre de séances de sensibilisation communautaire au cours desquelles des notables agissent comme vecteurs de messages clés. 19. Nombre de notables dont les décisions sont clairement en faveur d'une meilleure gestion de la migration.	Annuelle	A : CSE B : Fokontany
Composante stratégique 2.2 : Services sociaux et infrastructures de base.			

AXES, COMPOSANTES ET INTERVENTION	INDICATEUR DE SUIVI	FRÉQUENCE	ENTITÉ RESPONSABLE
<i>Intervention 2.2.1 : Mise en place un système éducatif inclusif.</i>	20.Taux de scolarisation des enfants. 21.Nombre d'établissements scolaires opérationnels. 22.Nombre d'infrastructures scolaires nouvellement construites. 23.Taux de réussite scolaire.	Tous les deux ans	A : CSE B : DREN, CISCO
<i>Intervention 2.2.2 : Mise en place de structures et de services de santé accessible à tous.</i>	24.Taux de fréquentation des formations sanitaires publique. 25.Proportion de la population ayant accès au système de soins de santé. 26.Nombre de structures de santé opérationnelles (anciennes et nouvelles).	Annuelle	A : CSE B : DRSP
<i>Intervention 2.2.3 : Amélioration de l'état nutritionnel.</i>	27.Pourcentage d'enfants et d'adolescent bénéficiant de cantine scolaire au sein de leur établissement. 28.Nombre d'écoles disposant de cantine scolaire. 29.% des femmes enceintes dans les zones vulnérables ayant reçu des suppléments alimentaires.	Annuelle	A : CSE B : ORN, DREN
<i>Intervention 2.2.4 : Construction, réhabilitation, entretien et gestion durable d'ouvrages d'accès à l'eau potable pour tous.</i>	30.Taux de desserte en adduction d'eau potable. 31.Nombre d'infrastructures d'adduction d'eau potable nouvellement construites par communauté. 32.	Annuelle	A : CSE B : Fokontany, DREAH
<i>Intervention 2.2.5 : Mise en place d'infrastructures et amélioration de l'accès aux équipements énergétiques.</i>	33.Nombre d'infrastructures énergétiques installées. 34.Nombre de comités de gestion des infrastructures énergétiques mises en place et opérationnelles.	Annuelle	A : CSE B : DID, DREF, DREnergie.
<i>Intervention 2.2.6 : Développement d'un réseau routier moderne et d'un système de transport répondant aux besoins</i>	35.Nombre de communautés desservies. 36.Nombre d'habitants vivant à moins de 5 km de la route. 37.Longueur de route réhabilitée et construite.	Annuelle	A : CSE B : DRTP, DID
Composante stratégique 2.3 : Assistance aux populations vulnérables.			

AXES, COMPOSANTES ET INTERVENTION	INDICATEUR DE SUIVI	FRÉQUENCE	ENTITÉ RESPONSABLE
<i>Intervention 2.3.1 : Promotion de la femme.</i>	38.Proportion de femmes dans les associations ou organisations communautaires. 39.Nombre de femmes ayant bénéficié d'un appui technique et financier. Financement extérieur. 40.Nombre de CECJ créée.	Annuelle	A : CSE B : Fokontany, DRPPSPF
<i>Intervention 2.3.2 : Promotion des jeunes</i>	41.Nombre de structure d'animation créée. 42.Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un encadrement en entrepreneuriat. 43.Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un appui pour la réalisation de son projet. 44.Nombre d'évènements sportifs et culturels menés 45.Nombre de jeunes ayant participé aux évènements organisés.	Annuelle	
<i>Intervention 2.3.3 : Protection de l'enfant.</i>	46.Nombre de violences et/ou d'abus contre les enfants enregistrés. 47.Nombre de personnes ayant participé aux séances de sensibilisation.	Annuelle	A : CSE B : Tribunaux, forces de l'ordre, DRPPSPF.
Composante stratégique 2.4 : Sécurité des personnes, des biens et des communautés.			
<i>Intervention 2.4.1 : Renforcement des capacités d'actions des forces de l'ordre et des comités de vigilance communautaires.</i>	48.Nombre d'entités (force de l'ordre et comité de vigilance communautaire) ayant bénéficié de renforcement de capacités (techniques, matérielles et financières). 49.Taux de satisfaction de la population vis-à-vis des services des structures de sécurité.	Annuelle	A : CSE B : Les forces de l'ordre
<i>Intervention 2.4.2 : Mise à jour et redynamisation du « dina »</i>	50.Nombre de campagnes de sensibilisation effectuée. 51.Nombre de personnes ayant assisté aux séances de sensibilisations. 52.Nombre de comités d'application des « dina » créée. 53.Nombre de comités ayant bénéficié de renforcement des capacités.	Annuelle	A : CSE B : OSC ou PTF, Fokontany.

AXES, COMPOSANTES ET INTERVENTION	INDICATEUR DE SUIVI	FRÉQUENCE	ENTITÉ RESPONSABLE
Axe stratégique 3 : Économie résiliente			
Composante stratégique 3.1 : Emploi et revenus résilients.			
<i>Intervention 3.1.1 : Formation et orientation professionnelle innovantes et adaptées aux filières économiques locales.</i>	54.Nombre de secteurs privés (formel ou non) ayant bénéficié d'une formation. 55.Proportion des diplômées travaillant dans le domaine correspondant à ses études et ses formations. 56.Nombre d'individus ayant bénéficié de formations et orientations professionnelles adaptées aux contextes locaux et aux filières économiques locales.	Annuelle	A : CSE B : DREETFP,
<i>Intervention 3.1.2 : AGR adaptées au contexte local et répondant aux demandes sur le marché.</i>	57.Nombre d'AGR créées qui sont adaptées au contexte local. 58.Nombre de séance de sensibilisation et de vulgarisation des filières porteuses locales.	Annuelle	A : CSE B : DREETFP
<i>Intervention 3.1.3 : Dynamisation et mise en place de coopératives paysannes.</i>	59.Nombre de coopératives mises en place. 60.Nombre de coopératives ayant assisté à des foires ou forum ou vente exposition. 61.Nombre de séance d'échange et de partage réalisé. 62.Nombre de coopératives ayant participé aux séances d'échange et de partage.	Annuelle	A : CSE B : DREETFP
<i>Intervention 3.1.4 : Unités industrielles opérationnelles.</i>	63.Nombre d'individus ayant bénéficié un appui pour la mise en place et d'un accompagnement pour l'opérationnalisation d'une petite unité de transformation. 64.Nombre de petites unités de transformation mise en place et opérationnelle.	Quinquennal	A : CSE B : DREETFP
Composante stratégique 3.2 : Gestion des risques et catastrophes climatiques.			
<i>Intervention 3.2.1 : Dispositifs de protection des villages et des champs de culture contre l'ensablement et l'érosion éolienne.</i>	65.Superficie des dunes fixées. 66.Nombre de communautés bénéficiaires.	Annuelle	A : CSE B : DREDD

AXES, COMPOSANTES ET INTERVENTION	INDICATEUR DE SUIVI	FRÉQUENCE	ENTITÉ RESPONSABLE
<i>Intervention 3.2.2 : Lutte antiacridienne</i>	67.Nombre de campagnes de lutte antiacridienne réalisée (fréquence d'épandage de pesticide). 68.Nombre de centres de lutte antiacridienne ayant bénéficié d'appui et de dotations. 69.Superficie traitée	Annuelle	A : CSE B : DRAE

3. Budgétisation des interventions

AXE, COMPOSANTE ET INTERVENTION	RESSOURCE REQUISE	2022	2023	2024	2025	2026	Budget	MODALITÉ DE FINANCEME NT
Axe stratégique 1 : Gestion améliorée des migrations.								
Composante stratégique 1.1 : Des structures d'accompagnement et de gestion efficace des migrations.								
<i>Intervention 1.1.1 : Coopération interrégionale pour la gestion des migrations.</i>	Techniciens et spécialistes, outils de travail, fournitures de bureau, outils de communication.	40 %	15 %	15 %	15 %	15 %	400	Financement externe
<i>Intervention 1.1.2 : Création et opérationnalisation d'un comité régional de gestion des migrations.</i>	Techniciens et spécialistes, outils de travail, loyer (bureau), fournitures de bureau, outils de communication, matériels roulants (moto)	35 %	10 %	20 %	10 %	25 %	400	Financement externe
<i>Intervention 1.1.3 : Mise en place et opérationnalisation d'un observatoire régional des migrations.</i>	Techniciens et spécialistes, outils de travail, Immobilier (bureau), fournitures de bureau, outils de communication, matériels roulants.	40 %	15 %	15 %	15 %	15 %	500	Financement externe

AXE, COMPOSANTE ET INTERVENTION	RESSOURCE REQUISE	2022	2023	2024	2025	2026	Budget	MODALITÉ DE FINANCEME NT
<i>Intervention 1.1.4 : Création de structures d'orientation pour les migrants avec des conseillers locaux en migrations.</i>	Techniciens et formateurs, matériels roulants, carburant, indemnités, fournitures et équipement de bureau/pour la formation.	40 %	15 %	15 %	15 %	15 %	300	Fonds propre des services de l'État et PTF
Composante stratégique 1.2 : Textes et conventions relatifs à la migration.								
<i>Intervention 1.2.1 : Mise en œuvre de la stratégie régionale de gestion des migrations.</i>	Infrastructures, Mobilier de bureau, équipement informatique, expert, matériels roulants, Carburant, matériels de communication	20 %	20 %	20 %	20 %	20 %	100	Fonds propre des services de l'État et PTF
<i>Intervention 1.2.2 : Vulgarisation et application des textes juridiques sur les droits et les obligations des migrants</i>	Équipement informatique, fournitures de bureau, techniciens en droit, technicien en sensibilisation, matériels roulants, carburant, matériels de sonorisations, indemnités, affiches, spots radio	20 %	20 %	20 %	20 %	20 %	150	Fonds propre des services de l'État et PTF
Axe stratégique 2 : Solidarité et sécurité des communautés.								
Composante stratégique 2.1 : Culture et tradition, favorable au développement de tous.								
<i>Intervention 2.1.1 : Amélioration, validation et mise en œuvre du « Lilindraza i Androy »</i>	Technicien en sensibilisation, matériels roulants, carburant, matériels de sonorisations, indemnités, affiches, spots radio, anthropologue.	20 %	20 %	20 %	20 %	20 %	100	Ressources propres de la région et PTF

AXE, COMPOSANTE ET INTERVENTION	RESSOURCE REQUISE	2022	2023	2024	2025	2026	Budget	MODALITÉ DE FINANCEME NT
<i>Intervention 2.1.2 : Responsabilisation des notables.</i>	Sonorisations, matériels roulants, carburants, facilitateurs et technicien en sensibilisation.	20 %	20 %	20 %	20 %	20 %	75	RPI ou financement externe
Composante stratégique 2.2 : Services sociaux et infrastructures de base.								
<i>Intervention 2.2.1 : Mise en place un système éducatif inclusif.</i>	Infrastructures et équipements scolaires, fournitures scolaires, personnel enseignant et administratif, etc.		45 %			55 %	3 000	Financement interne (tous les ministères du secteur éducatif). Financement externe (bailleur de fonds).
<i>Intervention 2.2.2 : Mise en place de structures et de services de santé accessible à tous.</i>	Infrastructures sanitaires, équipement médical, personnel de santé, médicaments, matériels roulants, carburant, main- d'œuvre.		60 %	40 %			3 000	Financement interne (MSP) Financement externe (PTF)
<i>Intervention 2.2.3 : Amélioration de l'état nutritionnel.</i>	Infrastructures pour la cantine scolaire, ustensile de cuisine, Suppléments alimentaires. main- d'œuvre	20 %	20 %	20 %	20 %	20 %	500	RPI, Financement externe
<i>Intervention 2.2.4 : Construction, réhabilitation, entretien et gestion durable d'ouvrages d'accès à l'eau potable pour tous.</i>	Infrastructures pour l'adduction d'eau potable (réservoirs d'eau, fontaines, etc.), techniciens, matériels roulants et carburant, main d'œuvre.	20 %	20 %	20 %	20 %	20 %	1 000	Financement extérieur. Contribution communautai re.
<i>Intervention 2.2.5 : Mise en place d'infrastructures et amélioration de l'accès aux équipements énergétiques.</i>	Terrain pour l'installation, ingénieur, matériels et matériaux, carburant, matériels roulants, main-d'œuvre.		50 %	50 %			1000	Financement extérieur. Contribution communautai re.

AXE, COMPOSANTE ET INTERVENTION	RESSOURCE REQUISE	2022	2023	2024	2025	2026	Budget	MODALITÉ DE FINANCEME NT
<i>Intervention 2.2.6 : Développement d'un réseau routier moderne et d'un système de transport répondant aux besoins</i>	Main d'œuvre, ingénieur, engin, matériaux, carburant.			100 %			6000	Financement extérieur. Contribution communautai re.
Composante stratégique 2.3 : Assistance aux populations vulnérables.								
<i>Intervention 2.3.1 : Promotion de la femme.</i>	Formateurs, techniciens, matériels de bureau, sonorisations.	40 %	15 %	15 %	15 %	15 %	600	Financement interne (MPPSPF) Financement extérieur (PTF)
<i>Intervention 2.3.2 : Promotion des jeunes</i>	A : CSE B : DRJS, OSC.	20 %	20 %	20 %	20 %	20 %	300	Financement externe et RPI
<i>Intervention 2.3.3 : Protection de l'enfant.</i>	Matériels de sonorisation, outils de communication, matériels roulants, carburant, animateurs		25 %	25 %	25 %	25 %	300	Financement extérieur (PTF) Financement interne (ministère de la Justice, ministère du PPSPF)
Composante stratégique 2.4 : Sécurité des personnes, des biens et de la communauté.								
<i>Intervention 2.4.1 : Renforcement des capacités d'actions des forces de l'ordre et des comités de vigilance communautaires.</i>	Infrastructures, techniciens : encadreur, formateurs, animateurs, équipements et fournitures de bureau, matériels roulants, carburant, indemnités		45 %	15 %	20 %	20 %	100	Fonds propre des services de l'État et PTF.
<i>Intervention 2.4.2 : Mise à jour et redynamisation du « dina »</i>	technicien en sensibilisation, matériels roulants, carburant, matériels de sonorisations, indemnités, affiches, spots radio, anthropologue.	20 %	20 %	20 %	20 %	20 %	150	Financement externe et RPI.

AXE, COMPOSANTE ET INTERVENTION	RESSOURCE REQUISE	2022	2023	2024	2025	2026	Budget	MODALITÉ DE FINANCEME NT
<i>Axe stratégique 3 : Économie résiliente</i>								
Composante stratégique 3.1 : Emploi et revenus résilients.								
<i>Intervention 3.1.1 : Formation et orientation professionnelle innovantes et adaptées aux filières économiques locales.</i>	Technicien formateur, salles pour la formation, logistique, matériels roulants et carburants.		40 %	30 %	30 %		100	Financement externe et RPI.
<i>Intervention 3.1.2 : AGR adaptée au contexte local et répondant aux demandes sur le marché.</i>	Technicien accompagnateur, dotation matérielle et appui financier, carburant et matériel roulant pour le transport.		40 %	30 %	30 %		300	Financement externe et RPI.
<i>Intervention 3.1.3 : Dynamisation et mise en place de coopératives paysannes.</i>	Matériel et appui financiers, carburant et matériel roulant pour le transport, un endroit (bâtiment ou en plein air) sonorisé.		30 %	30 %	40 %		150	Financement externe et RPI.
<i>Intervention 3.1.4 : Unités industrielles opérationnelles.</i>	Terrain, technicien accompagnateur et formateur, ingénieur, matériel roulant et carburant					####	1000	RPI et financement externe
Composante stratégique 3.2 : Gestion des risques et catastrophes climatiques.								
<i>Intervention 3.2.1 : Dispositifs de protection des villages et des champs de culture contre l'ensablement et l'érosion éolienne.</i>			35 %	20 %	20 %	25 %	300	RPI et financement externe
<i>Intervention 3.2.2 : Lutte antiacridienne</i>	Hélicoptère, pesticide, technicien, carburant.			25 %	50 %	25 %	2000	RPI et financement externe

4. Programmation des interventions

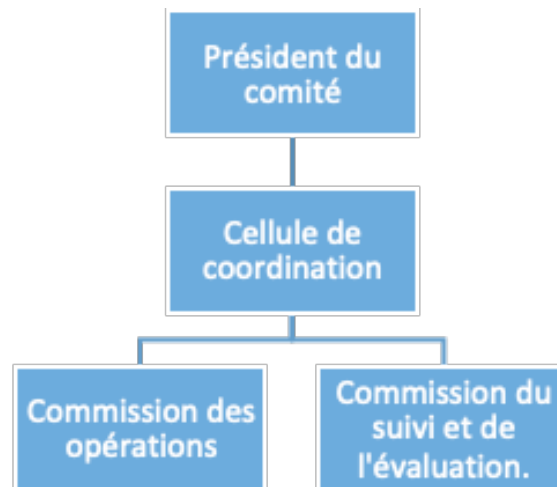
AXE, COMPOSANTE ET INTERVENTION	2022	2023	2024	2025	2026
Axe stratégique 1 : Gestion améliorée des migrations.					
Composante stratégique 1.1 : Des structures d'accompagnement et de gestion efficace des migrations.					
Intervention 1.1.1 : Coopération interrégionale pour la gestion des migrations.		X X X X X X X X X X X X X X X X X X X			
Intervention 1.1.2 : Création et opérationnalisation d'un comité régional de gestion des migrations.	X X X X X X X X X X X X X X X X X X X				
Intervention 1.1.3 : Mise en place et opérationnalisation d'un observatoire régional des migrations.	X X X X X X X X X X X X X X X X X X X				
Intervention 1.1.4 : Création de structures d'orientation pour les migrants avec des conseillers locaux en migrations.	X X X X X X X X X X X X X X X X X X X				
Composante stratégique 1.2 : Textes et conventions relatifs à la migration.					
Intervention 1.2.1 : Mise en œuvre de la stratégie régionale de gestion des migrations.	X X X X X X X X X X X X X X X X X X X				
Intervention 1.2.2 : Vulgarisation et application des textes juridiques sur les droits et les obligations des migrants	X X	X X	X X	X X	X X
Axe stratégique 2 : Solidarité et sécurité des communautés.					
Composante stratégique 2.1 : Culture et tradition, favorable au développement de tous.					
Intervention 2.1.1 : Amélioration, validation et mise en œuvre du « Lilindrazi i Androy »	X X	X X	X X	X X	X X
Intervention 2.1.2 : Responsabilisation des notables.	X	X	X	X	X
Composante stratégique 2.2 : Services sociaux et infrastructures de base.					
Intervention 2.2.1 : Mise en place un système éducatif inclusif.		X X X X			X X X
Intervention 2.2.2 : Mise en place de structures et de services de santé accessible à tous.		X X X X X X X X			
Intervention 2.2.3 : Amélioration de l'état nutritionnel.	X X	X X	X X	X X	X X
Intervention 2.2.4 : Construction, réhabilitation, entretien et gestion durable d'ouvrages d'accès à l'eau potable pour tous.	X X X X X X X X X X X X X X X X X X X				
Intervention 2.2.5 : Mise en place d'infrastructures et amélioration de l'accès aux équipements énergétiques.		X X X X X X X X			
Intervention 2.2.6 : Développement d'un réseau routier moderne et d'un système de transport répondant aux besoins.			X X		
Composante stratégique 2.3 : Assistance aux populations vulnérables.					
Intervention 2.3.1 : Promotion de la femme.	X X X X X X X X X X X X X X X X X X X				
Intervention 2.3.2 : Promotion des jeunes	X	X	X	X	X
Intervention 2.3.3 : Protection de l'enfant.	X X X X X X X X X X X X X X X X X X X				
Composante stratégique 2.4 : Sécurité des personnes, des biens et de la communauté.					
Intervention 2.4.1 : Renforcement des capacités d'actions des forces de l'ordre et des comités de vigilance communautaires.		X X X X	X	X	X
Intervention 2.4.2 : Mise à jour et redynamisation du « dina »	X X	X X	X X	X X	X X

AXE, COMPOSANTE ET INTERVENTION	2022	2023	2024	2025	2026
Axe stratégique 3 : Économie résiliente					
Composante stratégique 3.1 : Emploi et revenus résilients.					
<i>Intervention 3.1.1 : Formation et orientation professionnelle innovantes et adaptées aux filières économiques locales.</i>		X X	X X	X X	
<i>Intervention 3.1.2 : AGR adaptées au contexte local et répondant aux demandes sur le marché.</i>		X X	X X	X X	
<i>Intervention 3.1.3 : Dynamisation et mise en place de coopératives paysannes.</i>		X X	X X	X X	X X
<i>Intervention 3.1.4 : Unités industrielles opérationnelles.</i>					X X X X
Composante stratégique 3.2 : Gestion des risques et catastrophes climatiques.					
<i>Intervention 3.2.1 : Dispositifs de protection des villages et des champs de culture contre l'ensablement et l'érosion éolienne.</i>		X	X	X	X
<i>Intervention 3.2.2 : Lutte antiacridienne</i>				X X	X X

1. Le comité régional de gestion des migrations (CRGM)

Pour assurer l'efficacité de la stratégie de gestion des migrations, la mise en place d'un comité régional de gestion des migrations est une priorité. Cette structure travaillera en étroite collaboration avec tous les acteurs publics et privés.

Figure 7. Organigramme du comité régional de gestion des migrations.



a) Composition du CRGM

Présidé par le Gouverneur de région — ou son représentant dûment désigné — le comité est composé de représentants des institutions publiques de la région, des partenaires financiers, des OSC et des ONG, des opérateurs économiques, des communautés (autochtones et migrants). Sa création doit se faire par arrêté régional. La participation effective des femmes à ce comité est un gage de son succès, car elles occupent une place centrale dans le phénomène migratoire.

Les attributions du CRGM

Le comité régional de gestion des migrations est responsable de la mise en œuvre effective de la stratégie de gestion des migrations. Elle jouera le rôle de :

- ❖ valider les plans d'action et les budgets des programmes de stratégie migratoire ;
- ❖ contrôler la mise en œuvre effective des interventions prévues par la stratégie ;
- ❖ guider et assister les départements sectoriels dans l'identification et la mise en œuvre des composantes programmatiques pertinentes de leurs compétences ;
- ❖ rechercher des financements pour les différentes composantes de la stratégie ;
- ❖ assurer le suivi et l'évaluation de la stratégie régionale de gestion des migrations.

b) Les cellules du CRGM

Trois cellules seront formées pour assurer les rôles du comité :

- ❖ **La cellule de coordination (CCOOR)** qui comprend le secrétariat technique du CRGM dispose de toutes les prérogatives techniques pour coordonner les interventions des

acteurs locaux publics et privés dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie migratoire régionale. Le secrétariat technique est composé de représentants des STD, CTD, OSC et PTF concernés et d'experts. Il assure également la communication, tant en interne qu'en externe, sur la gestion des migrations. Elle supervise deux commissions :

- ❖ **La commission des opérations (COP)** est composée d'acteurs publics et privés qui contribuent à la mise en œuvre de la stratégie par leurs interventions. Elle est principalement composée d'OSC dont les objectifs sont, ou du moins tendent à être, en synergie avec les objectifs de cette stratégie de gestion des migrations.
- ❖ **La commission de suivi et évaluation (CSE)** est composée de préférence d'experts en suivi et évaluation. Elle jouera un rôle de facilitateur dans le processus de suivi de la mise en œuvre des interventions mentionnées dans la stratégie. Elle comprend des représentants de tous les acteurs publics ou privés impliqués dans la gestion des migrations. Cela contribue à faciliter le processus de collecte d'informations. Chaque représentant sert de liaison entre le CRGM et son organisation d'origine.

2. Suivi et évaluation de la stratégie

Le suivi et l'évaluation de la stratégie régionale de gestion des migrations sont des processus techniques importants. Leur mise en œuvre nécessite la mise en place d'un dispositif pratique, évolutif et en bonne proportion avec les ressources disponibles. Ils doivent viser un meilleur apprentissage des acteurs. Il doit permettre de :

1. prendre en compte le flux et les résultats pour clarifier les décisions à prendre pour le bon déroulement des interventions et l'implication des acteurs dans l'ensemble du processus ;
2. faciliter les communications entre les acteurs impliqués dans la gestion des migrations et les aider à obtenir les informations dont ils ont besoin pour comprendre les procédures et les résultats des interventions ;
3. réfléchir sur les données d'expérience et les leçons apprises lors de la mise en œuvre des interventions ;
4. prendre en compte la population et les donateurs potentiels si le travail a été réalisé comme convenu et conformément aux normes et aux attentes.

Une étude récente considère qu'« avec l'évolution très rapide des situations observées et le manque d'informations disponibles sur les migrations, la mise en place d'un observatoire des migrations internes est recommandée. Des recherches sont nécessaires afin de pouvoir identifier et contraster plus précisément les causes, effets et conséquences de l'interdépendance entre migration, environnement et changement climatique à Madagascar. »²⁴. La région Androy pourrait mettre en place une antenne régionale de cet observatoire pour le mettre à disposition et fournir aux instances nationales des informations pertinentes sur les migrations.

²⁴ Consortium MAGMA

ANNEXE

Bibliographie

Biotope Madagascar, OIM, 2020. Évaluation préliminaire pour la conceptualisation et la réalisation des deux programmes pilotes : retour volontaire des ménages migrants dans l'Androy et de diversification des moyens de subsistance dans le Menabe. 129 p.

Canavesio, R., 2015. Les migrations dans le sud de Madagascar, entre sécheresses occasionnelles et crise socio-économique structurelle.

Centre universitaire régionale de l'Androy 2020. Les coutumes ancestrales de l'Androy. 20 p (Titre original : Lilindraza'i Androy)

Consortium MAGMA, OIM, 2018. Défis, enjeux et politiques : Migration, environnement et changements climatiques à Madagascar, Antananarivo. Organisation internationale pour les migrations. 192 p.

INSTAT, 2021. Recensement général de la population et de l'habitat, Tome 1 et Tome 2.

Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation. PNUD. 2019. Localisation des objectifs de développement durable : Rapport de consultation locale, région Androy. 90 p.

Moizo, B., 1999. Déforestation et dynamiques migratoires (Madagascar). 17 p.

OIM, 2017. Rapport Displacement Tracking Matrix : Évaluation n° 3, Grand Sud de Madagascar, Région Androy

Projet REDD+. 2019. Évaluation environnementale et sociale stratégique du programme REDD+ de Madagascar : Cadre de gestion environnementale et sociale. 230 p

Rabearimanana, L. 1995. La vie rurale à Madagascar de la crise de 1930 à la veille de l'indépendance 1930-1958, thèse, Paris, université Paris-VII, 903 p.

Rakotomalala, L. N, et coll., 2019. Stratégies d'occupation des terres des migrants Tandroy favorisant la déforestation dans la région Menabe Centrale, Madagascar. Akon'ny Ala 35 : 24-33.

Razanaka, S. *et coll.* 1999. Sociétés paysannes, dynamiques écologiques et gestion de l'espace rural dans le sud-ouest de Madagascar.

Soja, T., L. 2007. Les obstacles au développement dans le Sud : cas de l'Androy. Mémoire de maîtrise en droit.

Le présent document a été élaboré et édité avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Répondre aux menaces à la paix et à la cohésion sociale liées aux migrations non maîtrisées par l'appui à l'autonomisation et à la promotion des femmes à Madagascar » financé par le Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix (PBF).
Ce projet vise à réduire les tensions et conflits sociaux résultants des migrations non maîtrisées dans l'Androy comme zone de départ et dans le Menabe comme zone d'arrivée des migrants, et constituant une menace à la paix et à la cohésion sociale.

